



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

# **Rapport de gestion** du Conseil fédéral 2021

## Volume II

Éditeur: Chancellerie de la Confédération suisse  
ISSN: 2673-2823  
Disponible sur: [www.bk.admin.ch](http://www.bk.admin.ch)  
[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

## **Rapport de gestion du Conseil fédéral 2021 – volume II**

Décision du Conseil fédéral du 16 février 2022

Introduction .....	2
Chancellerie fédérale .....	3
Département des affaires étrangères .....	7
Département de l'intérieur .....	15
Département de justice et police .....	22
Département de la défense, de la protection de la population et des sports.....	28
Département des finances .....	33
Département de l'économie, de la formation et de la recherche .....	41
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication .....	47

## Introduction

Conformément à l'art. 51 de la loi du 21 mars 1997 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA), les départements, groupements et offices planifient leurs activités dans le cadre de la planification générale du Conseil fédéral. Avant le début de chaque année, les départements transmettent leur planification à la Chancellerie fédérale, qui en soumet la synthèse au Conseil fédéral. Lors de cet exercice, les départements veillent à ce que leurs objectifs annuels s'accordent avec ceux du Conseil fédéral.

Les objectifs annuels de chaque département sont présentés sous la forme d'un catalogue d'objectifs assortis de mesures qui servira de base, en fin d'année, à un bilan comparant les objectifs et les réalisations. Le degré de réalisation est défini comme suit:

<i>Atteint:</i>	Toutes les mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>En majeure partie atteint:</i>	Au minimum 75% des mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>Partiellement atteint:</i>	Entre 25 et 74% des mesures d'un objectif sont réalisées.
<i>Non atteint:</i>	Moins de 25% des mesures d'un objectif sont réalisées.

### Explication des signes:

\* cet objectif se fonde sur les objectifs du Conseil fédéral en 2021 – volume I

# Chancellerie fédérale

## Objectif 1 Coordination interdépartementale

*En majeure partie atteint*

- ▶ **La solution numérique développée en collaboration avec l'Administration fédérale des finances (AFF) pour la saisie des informations et la rédaction des rapports d'activité et de planification politiques et financiers du Conseil fédéral est implémentée d'ici à la fin 2021.**

Grâce à la banque de données développée conjointement par la Chancellerie fédérale (ChF) et l'AFF, la collecte et le traitement des informations ont pu être réalisés sous forme numérique tant pour la planification politique que pour la planification financière. Le 18 août 2021, le Conseil fédéral a adopté pour la première fois ses objectifs 2022 en même temps que le message sur le budget 2022 avec PITF 2023–2025.

- ▶ **La planification nécessaire à la mise en œuvre des recommandations tirées de l'évaluation de la gestion des crises par la Confédération durant la pandémie de Covid-19 est achevée d'ici à la fin juin 2021.**

La mise en œuvre des recommandations a été lancée à la Conférence des secrétaires généraux (CSG) du 29 mars 2021. La ChF et les départements ont informé à l'été sur son état d'avancement actuel. Celui-ci ainsi que la marche à suivre prévue ont été consignés dans une note d'information (16 août 2021) adressée au Conseil fédéral.

- ▶ **La planification générale des grands exercices, pour la période 2021 à 2029, est achevée d'ici à la fin juin 2021. Les enseignements tirés de l'évaluation de la gestion des crises par la Confédération durant la pandémie de Covid-19 sont pris en compte. \***

Le Conseil fédéral a approuvé le 11 juin 2021 la planification générale des grands exercices 2021–2029 et a chargé la ChF ainsi que le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) de la mettre en œuvre, en collaboration avec le délégué du Réseau national de sécurité (RNS). La planification générale est divisée en trois phases: I. Suivi de la gestion de crise de la pandémie Covid-19 (2021–2024), II. Réalisation d'un exercice intégré en 2025 et III. Concept d'exercices réduits et davantage ciblés sur des thèmes précis avec des participants sélectionnés (2026–2029).

- ▶ **Les processus applicables aux votations et aux élections fédérales sont analysés compte tenu des risques potentiels – notamment dans les situations extraordinaires – et les mesures nécessaires sont définies, en concertation avec les cantons, d'ici à la fin 2021.**

Les travaux lancés avec les cantons seront poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la motion Rieder 20.3419 « Protection des droits démocratiques et amélioration de la «préparation numérique», que le Conseil national a votée à son tour le 10 juin 2021. Cette intervention charge notamment le Conseil fédéral de prendre les mesures permettant de garantir l'exercice des droits démocratiques en période de crise à tous les niveaux de l'Etat et dans le respect du fédéralisme. Le report des votations populaires et des élections ainsi que la suspension des délais politiques seront réglés dans une loi fédérale ordinaire.

## Objectif 2 Communication crédible et innovante

*Atteint*

- ▶ **En exécution de la recommandation de la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N), une proposition concernant la création d'un centre audiovisuel en mesure d'assumer certaines tâches transversales et de fournir des prestations en matière de relations publiques pour l'administration fédérale est adressée au Conseil fédéral d'ici à la fin juin 2021.**

Le 12 mai 2021, le Conseil fédéral a adopté la stratégie «Médias sociaux» et pris acte des lignes directrices. Il a chargé la ChF de mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 un centre audiovisuel qui fournira des prestations au Conseil fédéral (y compris à la présidence de la Confédération), à ses membres et aux secrétariats généraux des départements. Le Conseil fédéral a approuvé le 23 juin 2021 les ressources supplémentaires en personnel nécessaires. La CdG-N en a été informée le 23 juin 2021. Suivant la mise en œuvre par les départements de la réduction de personnel décidée par le Parlement, ce centre audiovisuel sera réalisé entièrement ou en partie seulement.

- ▶ **La stratégie et les directives «Médias sociaux» sont adoptées avec la Conférence des services d'information de la Confédération (CSIC). Le rapport du Conseil fédéral à l'attention de la CDG-N est prêt d'ici à la fin mars 2021.**

Le 12 mai 2021, le Conseil fédéral a adopté la stratégie «Médias sociaux» et pris acte des lignes directrices. Cette stratégie ne remplace pas le travail médiatique et le travail de relations publiques sur les sites web. La présence sur les médias sociaux constitue une tâche supplémentaire (voir à ce sujet le commentaire de la mesure précédente).

## Objectif 3 Transformation numérique

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le nouveau secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique (TNI) est réorganisé et le nouveau modèle de gouvernance applicable à la transformation numérique et à l'informatique dans l'administration fédérale est établi d'ici à la fin 2021. \***

La réorganisation du secteur TNI est achevée. Celui-ci est organisé en fonction de ses tâches principales: assurer l'interopérabilité, mettre à disposition des services standards communs, fournir des prestations importantes pour la généralisation du numérique (comme des achats en commun) et coordonner les tâches de la stratégie Suisse numérique en collaboration avec les acteurs de et hors de l'administration fédérale. Le nouveau modèle de pilotage a vu notamment la création d'une délégation du Conseil fédéral chargée de la transformation numérique et de l'informatique, l'organisation de rencontres du comité consultatif Suisse numérique, la mise en place du nouveau Conseil TNI et le renforcement du rôle de la Conférence des secrétaires généraux (CSG) dans le domaine du numérique.

► **La ChF a analysé la nécessité et l'adéquation des services TIC standard d'ici à la fin 2021.**

La ChF a réalisé une évaluation externe avec des représentants de tous les départements et unités administratives afin d'obtenir une image complète du modèle de gestion des services standard. L'évaluation montre que les services standard sont jugés adéquats. Les mesures préparées avec les départements seront mises en œuvre progressivement.

► **La délégation du Conseil fédéral «Transformation numérique» est instituée d'ici au milieu de l'année 2021. Les adaptations nécessaires de la stratégie «Suisse numérique» sont identifiées et portées à la connaissance du Conseil fédéral d'ici à la fin 2021.**

La délégation du Conseil fédéral chargée de la transformation numérique et de l'informatique se consacre, au niveau stratégique, à la transformation numérique et à la gouvernance de l'informatique au sein de l'administration fédérale. Elle se compose des chefs du DFF (présidence), du DEFR et du DFI ainsi que du chancelier de la Confédération. En 2021, la délégation s'est réunie à quatre reprises pour s'entretenir de l'identité électronique, de la santé publique, du fédéralisme, des services en nuage et des interfaces électroniques avec les autorités. Les ajustements à apporter à la Stratégie Suisse numérique ont eux aussi été abordés. Si le Conseil fédéral n'a pas pris acte en 2021 de ces derniers, c'est que les travaux ont pris du retard en raison de la réorientation du secteur TNI.

► **Les explications relatives aux ordonnances importantes sont publiées sur la plateforme prévue à cet effet et les dispositions pertinentes de la modification du 26 septembre 2014 de la loi sur les publications officielles entrent en vigueur d'ici à la fin 2021 au plus tard.**

Le Conseil fédéral a décidé le 10 novembre 2021 de mettre en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2022 les dispositions de la modification du 26 septembre 2014 de la loi sur les publications officielles qui n'étaient pas encore entrées en force. Il mettra en vigueur à la même date une modification de l'ordonnance sur les publications officielles, qui prévoit notamment l'obligation de publier le rapport explicatif accompagnant les ordonnances d'importance majeure. Ce retard est dû à la nécessité de redéfinir, dans le cadre de la modernisation du système de publication, les priorités dans la création des conditions techniques requises.

► **La décision concernant la réalisation d'un projet de numérisation de certaines parties de la procédure de consultation (projet «e-consultation») est prise d'ici au printemps 2021.**

Le Conseil de la transformation numérique et de la gouvernance informatique de la Confédération (Conseil TNI) a pris au début de l'été 2021 une décision de principe visant à numériser la procédure de consultation. Cette décision prévoit que le SG-DFI développera une application web qui permettra de soumettre les prises de position via un formulaire web ou une interface d'application. L'application web devra en outre permettre de faciliter l'évaluation des avis reçus et l'établissement du rapport sur les résultats. Parallèlement au développement de l'application web, la ChF définira les normes de données en vue d'identifier et de spécifier clairement les consultations, les participants, les documents de consultation et les réponses aux consultations, et elle fournira l'interface d'application (API) pour l'importation et l'exportation des informations dans la banque de données centrale des consultations sur la plateforme de publication du droit fédéral Fedlex.

- ▶ **Les bases stratégiques et organisationnelles nécessaires au fonctionnement du centre de compétences «Technologies linguistiques» sont établies d'ici à la fin septembre 2021 et le centre est opérationnel.**

Le Centre de compétences pour les technologies linguistiques est opérationnel. Il assure l'aide à l'utilisation de l'application de traduction assistée par ordinateur (outil de TAO: Transit NXT) dans l'ensemble de l'administration fédérale et il est actif dans le domaine de la traduction automatique et d'autres logiciels d'ingénierie linguistique. Le Centre de compétences assume ainsi son rôle de concepteur stratégique de la transformation numérique dans le domaine linguistique au sein de l'administration publique.

- ▶ **Les bases légales du vote électronique sont révisées et en vigueur d'ici à la fin 2021 au plus tard. Les conditions applicables à la procédure d'autorisation sont connues des cantons et de l'exploitant du système.**

Le Conseil fédéral a pris acte en décembre 2021 du rapport sur les résultats de la consultation relative à la mise en œuvre d'une première étape de la restructuration de la phase d'essai (révision partielle de l'ordonnance sur les droits politiques [ODP] et révision totale de l'ordonnance de la ChF sur le vote électronique [OVotE]). Il a chargé la ChF de finaliser le projet de révision de l'ODP et de le lui soumettre avant la fin juin 2022. Parallèlement, la ChF met au point le projet de révision de l'OVotE, de sorte que les deux ordonnances pourront entrer en vigueur simultanément. La ChF et les cantons travaillent parallèlement à la mise en œuvre des autres mesures de la restructuration et préparent la reprise des essais.

- ▶ **La création d'une plateforme de publication des pétitions est analysée des points de vue institutionnel, juridique et technique, le rapport pertinent est présenté au Conseil fédéral et des mesures lui sont proposées pour réaliser le projet, d'ici au printemps 2021.**

Le Conseil fédéral a décidé le 3 décembre 2021 de publier à l'avenir certaines données (titre, date de dépôt, auteurs) concernant les pétitions reçues par la ChF. La mise en œuvre interviendra dans le cadre d'une banque de données existante.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport «Sécurité et qualité accrues des projets informatiques et des autres projets stratégiques grâce à la transparence des travaux préliminaires» (établi en exécution du po. Vitali 19.4093) d'ici à la fin 2021. \***

Le Conseil fédéral a approuvé le 3 décembre 2021 le rapport établi en réponse au postulat Vitali 19.4093. Désigner suffisamment tôt comme projets clés les grands projets prévus dans les domaines du numérique et de l'informatique garantira que les commissions de surveillance des Chambres fédérales seront informées tous les six mois du contenu et de l'avancement des travaux préparatoires. Les canaux d'information écrits existants seront, si nécessaire, complétés le plus tôt possible par des informations sur les travaux préliminaires prévus et en cours.



## Département des affaires étrangères

### Objectif 1 **Stratégie de politique extérieure 2020–2023: les plans de mise en œuvre sont disponibles et appliqués de manière efficace**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté une sous-stratégie géographique pour les Amériques 2021–2024 et une sous-stratégie thématique sur la maîtrise des armements et le désarmement 2021–2024. \***

Les projets des deux sous-stratégies ont fait l'objet d'une vaste consultation dans l'administration fédérale et à l'extérieur de celle-ci. Les deux dossiers sont en phase de finalisation, mais n'ont pas encore pu être approuvés par le Conseil fédéral durant l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé s'il souhaitait se servir de l'exposition universelle de 2025 à Osaka et des Jeux olympiques et paralympiques d'été de 2024 à Paris pour sa communication internationale. \***

Le Conseil fédéral a décidé, le 12 mai 2021, de se servir des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 à Paris et de l'Exposition universelle 2025 à Osaka pour promouvoir la Suisse.

- ▶ **Dans ses relations avec le Royaume-Uni, le Conseil fédéral a mis en œuvre les accords visant à garantir les droits et obligations existants qu'il a conclus dans le cadre de sa stratégie «Mind the Gap». Il a comblé les lacunes restantes dans la mesure du possible. Par ailleurs, il a pris des mesures visant à développer les relations bilatérales (Mind the Gap Plus). \***

Six nouveaux accords avec le Royaume-Uni sont appliqués depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ils portent sur le commerce, les droits des citoyens et des citoyennes, le transport aérien, le transport routier, les assurances et la mobilité des fournisseurs de services. Trois autres accords s'y sont ajoutés en 2021 (opérateurs économiques agréés, sécurité sociale, coopération policière). Une modification de l'accord commercial est en outre appliquée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021 (nouvelles règles d'origine). Les deux États ont examiné la possibilité de développer les relations dans les domaines du commerce, de la migration et des services financiers; les travaux menés en ce sens ne sont pas encore achevés.

- ▶ **Le DFAE a adopté ses lignes directrices sur les droits de l'homme 2021–2024.**

Les lignes directrices ont été adoptées et elles ont été publiées le 3 juin 2021.

## Objectif 2 La stratégie CI 2021–2024 est mise en œuvre de manière efficace

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Les bases conceptuelles de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale (stratégie CI) 2021–2024 ont été élaborées, notamment en ce qui concerne les accents thématiques que sont l'emploi, les changements climatiques, la migration et l'état de droit.**

Les bases conceptuelles ont été élaborées dans tous les domaines. S'agissant de la migration, il y a lieu de mentionner l'adoption du guide pratique «La migration comme thème prioritaire de la stratégie de coopération internationale de la Suisse 2021–2024» et la mise en route de projets de la DDC en lien avec la migration, en particulier en Afrique subsaharienne et en Afrique du Nord. Pour ce qui est de l'état de droit, la DDC a adopté deux documents fondamentaux consacrés l'un à l'état de droit et l'autre à la lutte contre la corruption. Quant à l'emploi, la DDC et le SIFEM ont conclu un accord-cadre sur l'engagement dans des contextes difficiles. Enfin, concernant les changements climatiques, une position suisse commune relative aux investissements des banques multilatérales de développement dans les énergies fossiles a été élaborée dans le cadre de la Plateforme de coordination sur les problèmes de financement de la coopération multilatérale consacrée à l'environnement (PLAFICO).

- ▶ **Les instruments relatifs à la contribution du secteur privé aux objectifs de la politique de développement et à la promotion du secteur privé dans les États partenaires ont été ultérieurement développés.**

Des Principes directeurs relatifs au secteur privé dans le cadre de la stratégie de coopération internationale 2021–2024 et un manuel concernant la coopération avec le secteur privé ont été adoptés. De premiers instruments financiers ont été appliqués et des formations ont été organisées pour le personnel.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé des contributions à des organisations multilatérales et à des institutions financières internationales, dont quatre organisations de l'ONU (PNUD, UNICEF, FNUAP et ONU Femmes), le Fonds asiatique de développement (FAsD), le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). \***

Le Conseil fédéral a décidé le 24 février 2021 d'allouer un montant de 24,8 millions de francs pour la participation de la Suisse à la reconstitution des ressources du Fonds asiatique de développement. Le 11 juin 2021, il a pris la décision de fournir une enveloppe de 52 millions de francs au Partenariat mondial pour l'éducation pour les années 2021 à 2025. Enfin, le 30 juin 2021, il a décidé d'allouer un montant de 47 millions de francs au Fonds international de développement agricole (FIDA). Les contributions aux quatre organisations de l'ONU ont été reportées en raison de l'ajustement de processus stratégiques internes.

- ▶ **La communication sur la CI est renforcée: le concept Social Media de la DDC a été développé et les comptes institutionnels sont désormais bien établis sur les différents canaux.**

Le concept Social Media de la DDC a été développé et les comptes institutionnels (Twitter, Instagram, Facebook) sont installés. Les premières évaluations des nombres d'utilisateurs montrent que ces instruments renforcent la communication sur la CI.

### **Objectif 3 La voie bilatérale est renouvelée et les relations avec l'UE et ses États membres sont réglementées**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à un accord institutionnel avec l'UE. Il a également approuvé le rapport sur l'état des relations entre la Suisse et l'UE (en exécution des po. Aeschi 13.3151, groupe des Verts 14.4080 et Naef 17.4147). \***

Se fondant sur une évaluation globale, le Conseil fédéral a décidé le 26 mai 2021 de ne pas signer le projet d'accord institutionnel avec l'UE et de mettre un terme aux négociations y relatives. Le Conseil fédéral a attendu l'issue des négociations sur l'accord institutionnel et les premières réactions de l'UE à la suite de sa décision de mettre un terme à celles-ci avant d'établir le rapport en exécution des po. Aeschi 13.3151, groupe des Verts 14.4080 et Naef 17.4147. Le rapport est en cours d'élaboration.

- ▶ **Les accords bilatéraux existants avec l'UE, tels que l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM), ont été actualisés. La coopération dans le cadre de l'association de la Suisse à Schengen et à Dublin a été intensifiée.**

La Suisse et l'UE ont mis à jour plusieurs accords en 2021, notamment l'Accord sur la facilitation et la sécurité douanières (sous réserve de ratification), le Protocole n° 2 de l'accord de libre-échange (ALE, produits agricoles transformés), l'accord sur les transports terrestres et l'accord sur le transport aérien. L'Accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM) n'a cependant pas pu être mis à jour, la Commission européenne ayant lié son actualisation à la conclusion de l'accord institutionnel. Des développements de l'acquis de Schengen ont également été repris en 2021. La Suisse a d'abord mené à leur terme les procédures d'approbation internes pour la reprise de trois développements relatifs à la modernisation de l'architecture informatique de l'espace Schengen, notamment le système d'information Schengen (SIS), l'interopérabilité des systèmes d'information (IOP) et le Système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), et la reprise du règlement révisé relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex). Enfin, trois procédures de consultations ont été achevées, dont celles relatives à la participation au Fonds pour la gestion intégrée des frontières (instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas [IGFV]), à la modification des règles relatives au système d'information sur les visas (VIS) et à l'interopérabilité d'ETIAS.

- ▶ **Dans la mesure du possible, de nouveaux accords ont été conclus, notamment dans les domaines de l'électricité, de la sécurité alimentaire, de la santé publique (ASP), de la recherche et de l'innovation (paquet Horizon 2021–2027) et de la promotion civile de la paix. Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure concernant une participation suisse au programme Erasmus pour les années 2021 à 2027. Sous réserve d'une décision de principe positive, le Conseil fédéral a entamé les démarches nécessaires en vue des négociations avec l'UE pour une participation de la Suisse au programme Europe Créative 2021–2027. \***

Le Conseil fédéral a adopté le 13 janvier 2021 le mandat de négociation pour une association à Erasmus+. Compte tenu de la cessation des négociations sur l'accord institutionnel, l'UE n'était toutefois pas disposée à engager des discussions sur la participation de la Suisse aux programmes Horizon Europe ou Erasmus+ ou à conclure d'autres accords de coopération, notamment dans le domaine de la santé publique. De même, il n'a pas été possible de conclure avec l'UE de nouveaux accords d'accès aux marchés, notamment dans le domaine de l'électricité. Les négociations concernant l'extension de l'accord agricole à l'ensemble de la chaîne alimentaire sont également restées suspendues. Dans le domaine de la promotion civile de la paix, les discussions sur un accord avec l'UE n'ont pas encore pu être reprises. En raison de la situation générale, le Conseil fédéral n'a encore pris aucune décision de principe concernant l'ouverture des négociations avec l'UE en vue d'une participation de la Suisse au programme «Europe créative 2021–2027».

- ▶ **Le Conseil fédéral a conclu avec l'UE un protocole d'entente (Memorandum of Understanding) qui définit les principes et les lignes directrices de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE. À la condition que l'UE n'adopte pas de mesures discriminatoires à son encontre, la Suisse a conclu des accords-cadres bilatéraux sur la mise en œuvre de sa deuxième contribution en faveur de certains États membres de l'UE. \***

Le 11 août 2021, le Conseil fédéral a adopté le message sur le déblocage de la deuxième contribution de la Suisse. Le Parlement a décidé le 30 septembre 2021 de suivre la proposition du Conseil fédéral et de supprimer la condition mentionnée concernant les mesures discriminatoires de l'UE. Il a ensuite été possible de trouver avec l'UE un accord sur un protocole d'entente (Memorandum of Understanding, MoU). Le 24 novembre 2021, le Conseil fédéral a approuvé ce MoU, qui doit être signé dès que les procédures d'approbation internes seront achevées au sein de l'UE. Le contenu du MoU sert de base aux accords-cadres bilatéraux sur la mise en œuvre de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE (ce qu'on appelle les accords de mise en œuvre). Les discussions à ce sujet avec les États partenaires ont été poursuivies en 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Préserver les intérêts de la Suisse face à la régulation renforcée de la navigation internationale du Rhin par l'UE» (en exécution du po. Janiak 18.3750). \***

Le rapport n'a pas encore été soumis au Conseil fédéral, car les développements actuels dans le domaine de la navigation internationale du Rhin nécessitent d'en actualiser le contenu.

## Objectif 4 **La Suisse contribue de manière déterminante à la paix et à la sécurité dans le monde**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **La Suisse a consolidé sa position d'acteur incontournable de la scène mondiale en matière de promotion de la paix et continue d'être très sollicitée pour des missions de bons offices.**

La Suisse est reconnue sur la scène internationale pour sa crédibilité et sa discrétion dans l'exercice de bons offices. Elle a soutenu 17 processus de paix, soit directement (par ex. au Cameroun), soit dans le cadre d'un processus multilatéral institutionnel (par ex. processus de Berlin sur la Libye). En outre, elle a contribué à consolider des accords conclus sous sa médiation (par ex. au Mozambique). En tant qu'État hôte, elle a par exemple accueilli les réunions tenues régulièrement par le Comité constitutionnel syrien et les rencontres intralibyennes, qui ont abouti l'année sous revue à la nomination d'un gouvernement d'union nationale. Le sommet de Genève entre les États-Unis et la Russie, qui a eu lieu en juin, a été l'une des rencontres diplomatiques les plus importantes de l'année et a également représenté pour la Suisse un temps fort de sa politique extérieure.

- ▶ **Le DFAE a établi un plan d'action proposant des mesures visant à renforcer l'OSCE.**

Le plan d'action 2022–2025 du DFAE pour l'OSCE a été approuvé par le chef du département fin 2021.

- ▶ **En ce qui concerne la candidature en cours de la Suisse à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, le Conseil fédéral a défini les processus décisionnels pour la durée du mandat. \***

Le Conseil fédéral a défini la coordination des prises de décisions (processus décisionnels) le 10 novembre 2021.

- ▶ **La Suisse a contribué à l'adoption, dans le cadre du Forum mondial contre le terrorisme, de recommandations en matière de poursuite pénale pour les affaires liées au terrorisme et aux crimes internationaux.**

La Suisse a initié et accompagné l'élaboration du «Mémorandum sur les réponses de la justice pénale aux liens entre le terrorisme et les principaux crimes internationaux, les crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre, la traite des êtres humains, le trafic de migrants, l'esclavage, et les crimes commis contre des enfants» du Forum mondial de lutte contre le terrorisme. Les recommandations ont été adoptées au niveau ministériel le 7 octobre 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message portant approbation des amendements du 6 décembre 2019 au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Il a également approuvé le rapport «Nouvelles dispositions pour le suivi des restitutions de valeurs d'origine illicite» (en exécution du po. CPE-E 19.3414). \***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 19 mai 2021. Le rapport en réponse au po. CPE-E 19.3414 n'a pas encore pu être présenté au Conseil fédéral, car il a fallu attendre d'abord que celui-ci prenne position sur les recommandations formulées par le Contrôle fédéral des finances (CDF) dans le cadre de son évaluation de la stratégie de la Suisse en matière de restitution des avoirs illicites.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le «Rapport de base: matières premières». \***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 21 avril 2021.

## **Objectif 5 La Suisse œuvre en faveur d'un ordre multilatéral efficace et fondé sur le droit**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Par des propositions et des mesures concrètes, la Suisse s'est attachée à renforcer le fonctionnement du Conseil des droits de l'homme, des organes conventionnels de l'ONU et de l'UNESCO.**

La Suisse s'est concentrée sur l'amélioration de l'efficacité et des méthodes de travail des organes de traité de l'ONU, même dans les conditions liées à la pandémie de Covid-19. Elle a encouragé par exemple la mise en œuvre du processus d'examen qu'elle a contribué à façonner. La Suisse a participé à diverses initiatives visant à renforcer le Conseil des droits de l'homme et à augmenter durablement son efficacité. Au sein de l'UNESCO, la Suisse a soutenu un nouveau format d'établissement des rapports sur la mise en œuvre des programmes, une application plus stricte des recommandations issues des évaluations et l'idée de méthodes de travail transparentes. Elle s'est en outre mobilisée pour la promotion du rôle des commissions nationales pour l'UNESCO.

- ▶ **Le Conseil fédéral a renforcé le profil de la Suisse en matière de contrôle des armements et de désarmement et a revu sa position sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). \***

Le profil de la Suisse en matière de désarmement nucléaire a été renforcé notamment en vue de la 10<sup>e</sup> conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en particulier à travers les propositions de réduction des risques qu'elle a présentées dans le cadre de l'«Initiative de Stockholm». Le Conseil fédéral a adopté le mandat pour la 10<sup>e</sup> conférence d'examen du TNP le 17 décembre 2021. En raison du report de la conférence sur le TNP, le réexamen du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) accuse du retard.

- ▶ **Dans le cadre de la diplomatie numérique du Conseil fédéral, le rôle de la Genève internationale en tant que centre de la politique mondiale en matière de numérisation et de technologies a encore été renforcé. Un réseau national et international en faveur du principe d'autodétermination numérique et d'espaces de données fiables a été mis en place.**

Des plateformes et des initiatives multipartites soutenues par la Suisse, comme le sommet «AI for Good Global Summit» de l'UIT ont permis de renforcer la Genève internationale. Dans le cadre de son premier sommet, la fondation «Geneva Science and Diplomacy Anticipator» (GESDA) a publié un «Science Breakthrough Radar», qui a beaucoup attiré l'attention internationale. Le réseau national d'autodétermination numérique a été lancé le 11 mai 2021. Les fondements d'un réseau international ont été posés.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la mise en œuvre de la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales ainsi que la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. \***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**Objectif 6 Le DFAE dispose de structures optimales pour la mise en œuvre de la stratégie de politique extérieure**

*Atteint*

- ▶ **Des mesures de mise en œuvre de la diplomatie numérique ont été instaurées. Les capacités de planification et d'analyse du département ont été renforcées. Un plan d'action pour la modernisation des structures de CI a été élaboré.**

Une nouvelle division Numérisation a été créée au sein du Secrétariat d'État. De même, la fonction de représentant spécial pour la diplomatie scientifique a été créée et le poste a été pourvu. Un plan d'action pour la transformation numérique du DFAE 2021–2023 a été adopté et est mis en œuvre. Les capacités de planification et d'analyse du département ont été renforcées grâce à la nouvelle unité «Policy Planning» du Secrétariat d'État. Un plan d'action prévoyant une planification de projet en vue d'une ample réorganisation de la DDC est prêt et la structure future de celle-ci a été définie. Le lien entre la coopération au développement et l'aide humanitaire, l'ancrage plus solide de l'expertise thématique et le renforcement des responsabilités du réseau extérieur sont au centre de la nouvelle configuration.

- ▶ **Le réseau extérieur est progressivement renforcé dans le cadre du projet Rebalancing, en vertu duquel des ressources en personnel du DFAE seront progressivement transférées de la centrale vers certaines représentations.**

En 2021, les 3 premiers postes sur un total de 35 (à l'horizon 2024) ont été transférés de la centrale vers le réseau extérieur.

**Objectif 7 Les capacités de gestion des crises du département sont renforcées en fonction de l'état des connaissances sur le Covid-19**

*Atteint*

- ▶ **Les conclusions du rapport du DFAE sur les enseignements tirés dans la gestion de la première phase de la crise liée au Covid-19 ont été mises en pratique.**

Fin 2021, les directions du DFAE avaient mis en œuvre neuf des dix recommandations formulées dans le rapport sur les enseignements tirés. La recommandation en vue d'un test portant sur la nouvelle version de la directive 152-0 sur l'organisation de crise est encore en suspens.

- ▶ **Le plan de continuité des activités (BCM) des directions du DFAE a été adapté sur la base des enseignements tirés.**

Le DFAE a adapté le BCM dans ses directions conformément au mandat du Secrétariat général du 20 novembre 2020 et à la recommandation formulée dans le rapport du 17 août 2020 sur les enseignements tirés dans la gestion de la première phase de la crise liée au Covid-19.

**Objectif 8 Les services consulaires sont plus efficaces et plus proches des citoyens grâce à l'emploi d'outils numériques supplémentaires**

*Atteint*

- ▶ **Le DFAE a défini de nouveaux instruments et processus numériques afin d'améliorer l'efficacité des relations entre les autorités et les citoyens. Un projet de numérisation des processus consulaires a été mené à bien.**

Le «plan d'action 2021–2022 relatif à la transformation numérique dans le domaine des services» est en cours de mise en œuvre conformément au calendrier prévu. Le projet de numérisation des processus de travail du DFAE dans le domaine de l'état civil a pu être mené à bien. Par ailleurs, dans le domaine du transfert de documents, le guichet en ligne destiné à faciliter les échanges entre les ressortissants suisses domiciliés à l'étranger et la représentation suisse compétente a été étendu.

- ▶ **Une analyse des prestations consulaires qui devront être fournies à l'avenir a été réalisée. Il a notamment été établi que les prestations destinées aux citoyens suisses à l'étranger resteraient maintenues pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique.**

L'analyse est disponible et les champs d'action ont été hiérarchisés par ordre de priorité. Le projet «Aging Abroad», qui vient d'être lancé, vise par exemple à répondre aux difficultés et aux besoins spécifiques des Suisses de l'étranger âgés dont le nombre, déjà important, va grandissant.



## Département de l'intérieur

### Objectif 1 Améliorer la protection de la santé, promouvoir la qualité de vie et renforcer l'égalité des chances

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution relatives à la modification de la loi sur les stupéfiants (LStup) concernant les essais pilotes avec du cannabis et fixé la date d'entrée en vigueur de la LStup au premier semestre 2021. Cette modification crée la base pour mener des études scientifiques sur les effets d'un accès réglementé au cannabis consommé à des fins récréatives, pour autant que le délai référendaire n'ait pas été utilisé. \***

Le 31 mars 2021, le Conseil fédéral a décidé que les dispositions d'exécution relatives à la modification de la loi sur les stupéfiants entreraient en vigueur le 15 mai 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le plan directeur «Mesures de la Confédération afin de renforcer la recherche et la technologie biomédicales» complété suite aux décisions qu'il a prises en 2018, le mettant en vigueur jusqu'en 2025. Les priorités concerneront le renforcement de la recherche clinique, l'accès aux nouveaux produits de la biomédecine dans des conditions abordables et la transformation numérique. \***

L'élaboration du plan directeur a nettement progressé; en raison de la pandémie de Covid-19, il n'a cependant pas été possible de le présenter au Conseil fédéral.

- ▶ **Au second semestre 2021, le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) afin de moderniser la législation dans ce domaine au niveau national. \***

Le 31 mars 2021, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la révision de l'ordonnance sur les produits chimiques. En raison du nombre de retours soumis et de la pandémie de Covid-19, il n'a pas été possible de présenter le projet au Conseil fédéral.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Médicaments à l'unité. Osons un test!» (en exécution de la mo. Tornare 17.3942). \***

Malgré les nombreux travaux préparatoires, il n'a pas été possible de finaliser le rapport en raison de la pandémie de Covid-19.

## **Objectif 2      Enrayer la hausse des coûts, améliorer la qualité des soins et renforcer la transparence dans le domaine de la santé**

*Atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté au second semestre 2021 le message relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (mesures visant à freiner la hausse des coûts, 2<sup>e</sup> volet). Il s'agit du contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé». \***

Le 10 novembre 2021, le Conseil fédéral a transmis le message relatif à l'initiative populaire fédérale «Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé» en proposant de la rejeter. Le même jour, il a adopté un message à titre de contre-projet indirect, prévoyant d'introduire des objectifs de maîtrise des coûts dans l'assurance-maladie obligatoire (AOS).

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'initiative populaire fédérale «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie» (initiative d'allègement des primes) et le contre-projet. \***

Le 17 septembre 2021, le Conseil fédéral a transmis le message relatif à l'initiative populaire fédérale «Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie» (initiative d'allègement des primes) en proposant de la rejeter. Il a présenté la modification de la LAMal (réduction des primes) à titre de contre-projet indirect.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté au premier semestre 2021 les dispositions d'exécution relatives à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant le renforcement de la qualité et de l'économicité et fixé la date d'entrée en vigueur de la modification de la LAMal. L'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> avril 2021. \***

Le 24 février 2021, le Conseil fédéral a décidé que les dispositions d'exécution relatives à la modification de la LAMal visant à renforcer la qualité et l'économicité entreraient en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution relatives à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) concernant l'admission des fournisseurs de prestations et fixé la date d'entrée en vigueur du nouvel art. 55a au 1<sup>er</sup> juillet 2021. \***

Le 23 juin 2021, le Conseil fédéral a approuvé le droit d'exécution et décidé que la réglementation sur la fixation des nombres maximaux entrerait en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

## **Objectif 3      Réforme des assurances sociales**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge des proches par étapes au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et a adopté les dispositions d'exécution spécifiques y relatives. \***

Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur du nouveau droit le 7 octobre 2020 et adopté les dispositions d'exécution le 12 mai 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a fixé au 1<sup>er</sup> juillet 2021 l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra) et a adopté les dispositions d'exécution spécifiques y relatives. \***

Le Conseil fédéral a fixé l'entrée en vigueur du nouveau droit et adopté les dispositions d'exécution le 11 juin 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et a fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 l'entrée en vigueur des modifications du règlement sur l'assurance-invalidité (RAI) dans le cadre du développement continu de l'AI. \***

Le 3 novembre 2021, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative aux dispositions d'exécution de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité révisée (Développement continu de l'AI) et adopté la modification du règlement correspondant. La réforme est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- ▶ **Le message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) visant à introduire un système national de compensation des charges (en exécution de la mo. Baumann 17.3860) est adopté.**

Le 25 août 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance des résultats de la consultation relative à la modification de la LAFam. La motion «Allocations familiales. Pour une répartition des charges équitable» (17.3860) demande que les cantons soient obligés d'introduire la compensation intégrale des charges liées au financement des allocations familiales. Étant donné le résultat fortement polarisé de la consultation, le Conseil fédéral considère qu'un empiètement aussi radical sur les compétences cantonales n'est pas justifiable. Il a donc décidé de proposer le classement de la motion; aucun message ne sera rédigé à ce sujet.

#### **Objectif 4 Politique des générations**

*Partiellement atteint*

- ▶ **L'ordonnance sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (OEEJ) est adoptée.**

Le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'OEEJ le 3 décembre 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte de l'évaluation menée avec les cantons concernant la nécessité d'un programme temporaire pour encourager la prévention de la maltraitance des aînés et a décidé de la suite des opérations.**

La concertation avec les cantons a été suspendue à la demande de ces derniers en raison de la gestion de la pandémie de Covid-19. Le Conseil fédéral a été informé le 22 septembre 2021 du report de la discussion ainsi que des activités pertinentes entreprises au niveau fédéral et cantonal dans l'intervalle. Il n'a donc pas encore décidé de la suite des opérations.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport pour la promotion du maintien du travail après l'âge réglementaire de la retraite (en exécution du po. Hegglin Peter 19.3172). \***

Afin d'établir les bases nécessaires pour répondre au postulat, une étude intitulée «Qui prend sa retraite quand? Passage à la retraite: parcours et déterminants» a été lancée. Celle-ci n'étant pas encore terminée, le Conseil fédéral n'a pas encore pu prendre acte du rapport.

## Objectif 5 Renforcer la cohésion sociale et promouvoir la culture

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution de la loi sur le cinéma (LCin) révisée dans le cadre du message culture 2021–2024, et en a fixé l'entrée en vigueur. \***

Le Conseil fédéral n'a pas encore adopté les dispositions d'exécution de la loi sur le cinéma révisé, parce qu'à la fin de l'année 2021 une récolte de signatures pour un référendum sur la modification de la loi sur le cinéma était en cours.

- ▶ **Sous réserve d'une décision de principe positive, le Conseil fédéral a entrepris les démarches nécessaires pour ouvrir les négociations avec l'UE en vue d'une participation de la Suisse au programme-cadre «Europe créative» pour la période 2021 à 2027. \***

L'UE fait dépendre l'adhésion de la Suisse au programme «Europe créative 2021–2027» de l'aboutissement à une solution sur les questions institutionnelles et d'un alignement de la législation suisse sur la directive de l'UE sur les services de médias audiovisuels (directive SMA). Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a déclaré qu'il mettait un terme aux négociations avec l'UE relatives à un accord institutionnel. Il faut maintenant examiner si une participation de la Suisse au programme pour la période 2021–2027 est encore réaliste, en fonction de la situation d'ensemble des relations entre la Suisse et l'UE et des mesures prises afin d'harmoniser la législation suisse sur les médias.

- ▶ **Les mesures visant à atténuer les conséquences de l'épidémie de Covid-19 dans le domaine de la culture sont mises en œuvre en collaboration avec les organes d'exécution (cantons, Suisseculture Sociale et quatre associations faitières d'amateurs actifs dans le domaine de la culture).**

La mise en œuvre des mesures Covid-19 destinées à la culture s'est effectuée dans le cadre d'une étroite collaboration entre l'Office fédéral de la culture et les organes d'exécution. Le système de soutien a fait ses preuves. La validité des mesures dans le domaine de la culture (art. 11 loi Covid-19) a été prolongée jusqu'à fin 2022.

- ▶ **La participation à l'élaboration du message concernant la loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'organisme de droit public de la Confédération et des cantons Movetia (loi Movetia) est assurée.**

La participation de l'Office fédéral de la culture est assurée depuis le début des travaux. Le dossier est placé sous la responsabilité du SEFRI.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «L'influence de l'urbanisation sur la promotion de la culture en Suisse» (en exécution du po. Stöckli 19.3707), le rapport «Définition de l'antisémitisme adoptée par l'International Holocaust Remembrance Alliance» (en exécution du po. Rechsteiner Paul 19.3942) et le rapport «Possibilités de reconnaissance juridique des langues des signes suisses et mesures concrètes de mise en œuvre pour une pleine participation» (en exécution du po. Reynard 19.3684, Romano 19.3672, Lohr 19.3670 et Rytz Regula 19.3668). \***

L'Office fédéral de la culture a publié le rapport sur «L'influence de l'urbanisation sur la promotion de la culture» en juillet 2021, en réponse au postulat 19.3707. Il n'est pas prévu que le Conseil fédéral approuve séparément ce rapport. Dans son rapport annuel relatif aux motions et aux postulats 2021, le Conseil fédéral proposera au Parlement de classer le po. Stöckli 19.3707. Le 4 juin 2021, le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Définition de l'antisémitisme adoptée par l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA)» (en exécution du po. Rechsteiner Paul 19.3942). Le 24 septembre 2021, il a également approuvé le rapport «Possibilités de reconnaissance juridique des langues des signes suisses et mesures concrètes de mise en œuvre pour une pleine participation» (en exécution des po. Reynard 19.3684, Romano 19.3672, Lohr 19.3670 et Rytz Regula 19.3668).

## **Objectif 6 Encourager l'égalité entre femmes et hommes et lutter contre la violence fondée sur le genre**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la stratégie nationale en matière d'égalité entre femmes et hommes 2020–2023. \***

Le Conseil fédéral a adopté la stratégie Égalité 2030 le 28 avril 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Droit fédéral et inégalités de traitement des femmes et des hommes» (en exécution du po. Caroni 19.4092). \***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 10 décembre 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le premier rapport de la Suisse au Conseil de l'Europe sur la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). \***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 18 juin 2021.

- ▶ **L'outil d'analyse standard de la Confédération pour les petites et moyennes entreprises (Logib, module 2) est à la disposition des employeurs publics et privés.**

Depuis le 14 juin 2021, l'outil gratuit d'analyse de l'égalité salariale de la Confédération est aussi disponible pour les organisations et entreprises de plus petite taille. Ainsi, le nombre d'entreprises suisses ayant la possibilité d'effectuer une telle analyse au moyen de l'outil Logib passe de 10 000 à environ 200 000.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur les causes des homicides dans le contexte domestique (en exécution du po. Graf Maya 19.3618) et du rapport sur l'ampleur et l'évolution du harcèlement sexuel en Suisse (en exécution du po. Reynard 18.4048). \***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport élaboré en réponse au postulat Graf Maya 19.3618 le 10 décembre 2021. L'élaboration de l'étude en réponse au postulat Reynard 18.4048 ayant pris plus de temps, le Conseil fédéral n'a pas encore pu en prendre connaissance.

## **Objectif 7 Renforcer la sécurité des denrées alimentaires, la santé animale et la protection des animaux**

*Atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'initiative sur l'élevage intensif.**

Le 19 mai 2021, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à l'initiative populaire sur l'élevage intensif et au contre-projet direct.

- ▶ **La consultation relative à la révision de l'ordonnance concernant les systèmes d'information du service vétérinaire public (OSIVet) a été réalisée et l'évaluation des résultats est terminée.**

La consultation s'est déroulée du 12 mai 2021 au 30 août 2021 et les résultats ont ensuite été évalués.

- ▶ **La consultation relative à l'ordonnance sur les médicaments vétérinaires (OMédV) et l'évaluation des résultats sont achevées.**

La consultation s'est déroulée du 25 mars 2021 au 9 juillet 2021 et les résultats ont ensuite été évalués.

## **Objectif 8 Recourir à l'utilisation multiple des données (appliquer le principe «une fois pour toutes» ou once only): système statistique suisse et gestion des données de l'administration fédérale**

*Atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur le développement de l'utilisation commune des nomenclatures dans le cadre d'une plateforme d'interopérabilité pour la nomenclature des professions. \***

Le 4 juin 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance de l'avancement du projet. Fin juin 2021, la plateforme d'interopérabilité a présenté la nomenclature suisse des professions harmonisées et la version uniformisée des données de référence des entreprises.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des rapports sur les données de base «personnes physiques» et «bâtiments et logements». \***

Ces rapports ont été harmonisés au sein du comité des données de référence de la Confédération (GSVB) par tous les départements ainsi que par la ChF (TNI). Le 24 novembre 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance de ces rapports.

- ▶ **Les chiffres de la population résidante permanente au 31.12.2020 ont été entérinés. Ils constituent la base pour la répartition des sièges au Conseil national en vue des élections de 2023. \***

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le Conseil fédéral a adopté l'Ordonnance sur la répartition des sièges lors du renouvellement intégral du Conseil national en 2023, après avoir homologué les chiffres de la population résidante permanente déterminés fin 2020.

- ▶ **Le centre de compétences en sciences des données a été mis en place, et son pilotage élaboré conjointement avec les autres départements.**

Le DSCC a démarré son activité. Ses prestations de services couvrent le domaine de l'innovation en matière de données. Le 26 novembre 2021, la Conférence des secrétaires généraux (CSG) a approuvé le pilotage du DSCC.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur le Open Government Data (OGD), établi en exécution du postulat Badran 19.3342. \***

Le 23 juin 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport donnant suite au postulat Badran 19.3342.

## **Objectif 9 Mise à disposition de logiciels géoredondants pour MétéoSuisse, conformément aux recommandations du CDF**

*Atteint*

- ▶ **La planification du cycle de vie des applications critiques est effectuée.**

Les applications critiques ont été identifiées et la planification de leur cycle de vie a été effectuée.

## **Objectif 10 Évaluation de la loi fédérale sur l'archivage**

*Atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport d'évaluation de la loi fédérale sur l'archivage (en exécution du po. Janiak 18.3029) et fixé la suite de la procédure.**

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et a fixé la suite de la procédure.

## Département de justice et police

### Objectif 1 Migration et intégration

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la reprise du règlement de l'UE établissant l'instrument de soutien financier dans le domaine de la gestion des frontières et des visas. \***

Le Conseil fédéral a lancé la consultation sur la reprise du règlement (UE) 2021/1148 établissant, dans le cadre du Fonds pour la gestion intégrée des frontières, l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (développements de l'acquis de Schengen) le 11 août 2021. Ce n'est que le 7 juillet que le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont adopté ce règlement. La consultation s'est terminée le 18 novembre 2021. Le message n'a dès lors pas pu être adopté pendant l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la reprise de la nouvelle directive de l'UE sur le retour. \***

Le dossier est bloqué au Parlement européen et aucune date de vote n'est encore prévue. Il y a par ailleurs des velléités de lier l'adoption de la directive sur le retour au paquet migration et asile, ce qui retarderait encore le projet.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur l'introduction du nouveau système de financement dans le domaine de l'asile (Finasi).**

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur les modifications d'ordonnances le 23 juin 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le deuxième crédit d'engagement destiné à la coopération internationale en matière de migration et de retours pour la période 2022–2027. \***

Le Conseil fédéral a décidé, le 4 juin 2021, de demander au Parlement un crédit d'engagement pour la coopération internationale en matière de migration et de retours avec une durée de cinq ans.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris sa décision concernant le programme de mise en œuvre de l'admission de contingents de réfugiés pour la période 2022–2023.**

Le Conseil fédéral a approuvé, le 19 mai 2021, le programme de réinstallation pour les années 2022 et 2023. Il est prévu d'accueillir jusqu'à 1600 réfugiés particulièrement vulnérables en provenance d'Égypte, du Liban et de Turquie. À cela s'ajoutera un contingent maximal de 300 réfugiés qui n'ont pu être admis dans le cadre du programme précédent en raison du retard lié à la pandémie.

- ▶ **Les négociations sur les accords bilatéraux de mise en œuvre de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE (crédit-cadre pour la migration) sont terminées.**

Après l'adoption des deux crédits-cadres (cohésion et migration), le Conseil fédéral a chargé les départements compétents, le 24 novembre 2021, de commencer les négociations sur les accords-cadres bilatéraux avec les États partenaires. Les discussions techniques avec les États partenaires ont commencé mais ne sont pas encore achevées.



- ▶ **La Suisse s'est engagée au niveau européen pour un partage solidaire des responsabilités dans le domaine de l'asile.**

La Suisse a pris part au niveau ministériel aux discussions sur le développement du système d'asile européen et sur la lutte contre l'immigration irrégulière. Sept projets bilatéraux ont été mis en œuvre dans les États à la frontière extérieure, un huitième est encore en cours. Les relations avec les États voisins sont intenses et constructives. Deux visites de travail bilatérales avec les ministres de l'intérieur de l'Autriche et de l'Allemagne ont été menées. Plusieurs rencontres bilatérales ont eu lieu en marge de conférences.

- ▶ **Les programmes pilotes «préapprentissage d'intégration plus» et «aides financières», visant à encourager le potentiel de la main-d'œuvre en Suisse, sont mis en œuvre.**

Pour le programme «préapprentissage d'intégration plus», 17 cantons ont signé des conventions de subventions. Ils sont 14 à l'avoir fait pour le programme «aides financières».

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la loi fédérale sur la révision du code civil (mariage de mineurs).**

La consultation sur la révision du code civil (mesures de lutte contre les mariages avec un mineur) a été ouverte le 30 juin 2021.

## **Objectif 2      Sécurité et lutte contre la criminalité**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur une modification du code pénal et du droit pénal des mineurs (Train de mesures. Exécution des sanctions). \***

Le message n'a pas pu être adopté avant la fin de l'année sous revue. L'évaluation des prises de position et des retours de la consultation, ainsi que d'autres discussions, ont pris plus de temps que prévu.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à une modification du droit pénal administratif (en exécution de la mo. Caroni 14.4122 «Pour un droit pénal administratif moderne»). \***

La consultation n'a pas pu être lancée pendant l'année sous revue. L'examen de certaines questions de principe a pris nettement plus de temps qu'escompté.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Mieux protéger les victimes dans les cas à haut risque de violence domestique. Examiner des mesures plus efficaces» (en exécution du po. Arslan 19.4369).**

Le Conseil fédéral a adopté ce rapport le 3 décembre 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur l'ordonnance sur les précurseurs de substances explosibles.**

La procédure de consultation a été ouverte le 28 avril 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Lutte contre le hooliganisme» (en exécution du po. CIP-E 19.3533).**

Un projet de rapport consolidé est prêt. En raison d'une analyse en cours consacrée à la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons dans le domaine de la lutte contre le hooliganisme, le rapport n'a cependant pas pu être soumis au Conseil fédéral avant la fin de l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur le renouvellement du système d'information central sur la migration (SYMIC). \***

Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à un crédit d'engagement pour le renouvellement du système d'information central sur la migration le 21 avril 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) et en a adopté l'ordonnance d'exécution.**

La loi MPT entre en vigueur par étapes. Trois dispositions qu'il n'était pas nécessaire de concrétiser au niveau de l'ordonnance sont déjà entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2021. La base légale pour des contrôles de sûreté approfondis du personnel d'aéroport est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022, comme le Conseil fédéral l'avait décidé le 3 novembre 2021. Le Conseil fédéral n'a en revanche pas encore décidé de l'entrée en vigueur des autres dispositions de la loi et des ordonnances [OMPT et OME-SCPT].

### **Objectif 3      Coopération internationale en matière de justice et de police**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (mise en œuvre du règlement FADO de l'UE). \***

Le Conseil fédéral a adopté le message portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE sur la reprise du règlement (UE) 2020/493 relatif au système «Faux documents et documents authentiques en ligne» (FADO) le 4 juin 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une loi fédérale sur la collecte et l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR) et sur leur transmission à l'étranger par les compagnies aériennes. \***

La consultation des offices a montré que des clarifications supplémentaires étaient nécessaires, de sorte que la consultation n'a pas pu être ouverte pendant l'année sous revue.

- ▶ **Un mandat de négociation avec l'UE est adopté en vue d'un accord sur l'échange de données PNR entre l'unité d'information passagers (UIP) suisse et les UIP des États de l'UE.**

Fedpol mène des entretiens exploratoires avec la Commission européenne depuis 2020. La volonté de conclure un accord PNR a été confirmée des deux côtés. Au niveau de l'UE, les travaux en vue des négociations avec des États tiers prennent toutefois du retard, car le contenu de ces accords PNR dépend de décisions de principe de la Cour de justice de l'UE concernant la mise en œuvre de la directive PNR. Partant, l'adoption du mandat de négociation suisse est également retardée.

- ▶ **Les nouvelles compétences relatives à l'échange d'informations avec les cellules de renseignements financiers d'autres pays sont mises en place et appliquées.**

Les nouvelles compétences du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS, art. 11a, al. 2<sup>bis</sup>, LBA) ont pu être introduites le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Plusieurs mesures d'accompagnement sont prévues afin de suivre de près les évolutions liées à l'introduction de ces nouvelles compétences.

- ▶ **Les travaux relatifs à la reprise et à la mise en œuvre de développements de l'acquis de Schengen et de Dublin notifiés à la Suisse sont lancés à temps pour permettre de respecter les délais impartis pour leur reprise et, plus particulièrement, leur mise en œuvre.**

En 2021, l'UE a notifié à la Suisse 82 développements de l'acquis de Schengen et aucun développement de l'acquis de Dublin. La communication à l'UE des décisions suisses concernant la reprise a eu lieu dans tous les cas dans les délais impartis. Sur ces 82 développements, 77 étaient de portée mineure: 19 étaient des recommandations juridiquement non contraignantes en lien avec le Covid-19 que le département concerné, après en avoir pris acte, a mises en œuvre par voie d'ordonnance lorsque c'était nécessaire. Pour les 58 autres développements de portée mineure, les échanges de notes en vue de leur reprise pouvaient être qualifiés d'accords de portée mineure, relevant ainsi de la compétence du Conseil fédéral ou de l'office concerné lui-même. Une transposition juridique n'était nécessaire que pour cinq de ces développements: d'une part pour la mise en œuvre des règlements (UE) 2021/953 et (UE) 2021/954 concernant la délivrance, la vérification et l'acceptation de certificats Covid, d'autre part pour la mise en œuvre de la décision d'exécution (UE) 2021/1781 relative à la suspension de dispositions sur les visas concernant la Gambie. Ont enfin dû être adaptés l'ordonnance sur la partie nationale du Système d'information Schengen (N-SIS), pour mettre en œuvre la décision d'exécution (UE) 2021/31 concernant les normes minimales en matière de qualité pour les photographies et les données dactyloscopiques dans le système d'information Schengen (SIS), et le manuel SIRENE (décision d'exécution C[2021] 965 final), même si ces modifications n'entreront en vigueur qu'au moment de la mise en service du nouveau SIS. La reprise et la mise en œuvre de cinq des développements notifiés en 2021 nécessitent l'approbation du Parlement, amenant le Conseil fédéral à procéder aux échanges de notes requis «sous réserve de l'accomplissement des exigences constitutionnelles». Les procédures sont en cours: les consultations sur la reprise et la mise en œuvre de modifications concernant le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) [règlements (UE) 2020/1152 et (UE) 2021/1150], du système d'information sur les visas VIS [règlements (UE) 2021/1134 et (UE) 2021/1133] et du Fonds pour la gestion intégrée des frontières [IGFV; règlement (UE) 2021/1148] se sont terminées le 18 octobre pour la première et le 18 novembre pour les deux autres.

## Objectif 4 Institutions de l'État

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la protection des données (OLPD). \***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la révision totale de ladite ordonnance le 23 juin 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à la loi fédérale sur la plateforme de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ) et décidé de la suite de la procédure. \***

Au total, 108 avis ont été recueillis lors de la consultation. Ils ont été évalués et résumés dans un rapport de consultation. Il n'a plus été possible de soumettre ce rapport au Conseil fédéral pour qu'il en prenne acte avant la fin de l'année sous revue.

## Objectif 5 Place économique suisse

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant une révision du code civil (Transmission d'entreprises par succession). \***

Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter ce message. En raison de la complexité de la matière et de séances supplémentaires avec un groupe d'experts, l'élaboration du message a pris plus de temps que prévu initialement.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une loi fédérale sur l'établissement d'actes authentiques électroniques et la légalisation électronique (LAAE). \***

Le Conseil fédéral a adopté, le 17 décembre 2021, le message sur la loi fédérale sur la numérisation dans le domaine du notariat (LNN).

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message sur la révision partielle de la loi sur les brevets (en exécution de la mo. Hefti 19.3228).**

Le 18 août 2021, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation sur la révision partielle de la loi sur les brevets. Lors de la consultation, une modernisation de la procédure d'examen des brevets a été saluée dans son principe. Le Conseil fédéral a décidé d'adapter son projet pour tenir compte des critiques exprimées sur certains points. Le message n'a donc pas pu être adopté avant la fin de l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur les dispositions d'exécution de la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE).**

Suite au refus de la loi e-ID en votation populaire, le Conseil fédéral a chargé le DFJP de développer, en collaboration avec les autres départements intéressés, une solution pour une identification électronique étatique. Le 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a fixé les principes d'une future preuve d'identité numérique émise par l'État (e-ID).

► **La consultation sur les dispositions d'exécution de la révision partielle du code des obligations (droit de la société anonyme) est achevée.**

Le Conseil fédéral a décidé, le 3 décembre 2021, que la révision partielle du code des obligations (droit de la société anonyme, 16.077 projet 2), de même que l'ordonnance du 3 décembre 2021 sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr), entreraient en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

# Département de la défense, de la protection de la population et des sports

## Objectif 1 Mise en œuvre du développement de l'armée (DEVA) et d'autres projets importants du DDPS

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le développement des cadres supérieurs civils et militaires se poursuit et est repositionné; un essai pilote est lancé pour sa mise en œuvre. Les indemnités de formation destinées aux cadres de milice (officiers, sous-officiers supérieurs et sous-officiers) pour les formations et les perfectionnements civils sont fixées.**

Le concept et le processus pour le développement des cadres supérieurs civils et militaires du plus haut niveau ont été élaborés et introduits. Les informations quant aux indemnités de formation destinées aux cadres de milice pour des formations et perfectionnements civils sont communiquées en permanence aux jeunes adultes et aux milieux économiques.

- ▶ **La proportion de femmes dans l'armée (milice) et l'administration augmente par rapport à l'année précédente.**

La part de femmes du Groupement D a pu être augmentée de 0,06 % par rapport à l'année précédente. L'effectif de femmes incorporées dans des formations de l'armée a augmenté de 19,7 % par rapport à l'année précédente.

- ▶ **Le rapport sur l'alimentation en effectifs de l'armée et de la protection civile est approuvé par le Conseil fédéral. \***

Le 28 avril 2021, le DDPS a informé le Conseil fédéral du fait que le rapport sur l'alimentation en effectifs de l'armée et de la protection civile et sur le développement à long terme du système d'obligation de servir serait traité en deux parties. La première partie portant sur l'alimentation comprend des mesures et options à court et moyen termes pour améliorer essentiellement les effectifs de la protection civile. Cette partie du rapport a été validée par le Conseil fédéral le 30 juin 2021. Quant aux réflexions pour développer à long terme le système de l'obligation de servir, elles seront exposées dans la deuxième partie du rapport.

- ▶ **Programme Infrastructure de conduite, technologies de l'information et raccordement de l'infrastructure au réseau de l'armée (FITANIA):**

- **Projet Centres de calcul DDPS/Confédération 2020: la phase de conception qui préparait la mise à disposition de la nouvelle plateforme informatique dans les centres nationaux est terminée.**

Des retards ont été enregistrés en raison des contraintes liées au coronavirus et de négociations toujours en cours avec le fournisseur Swisscom, si bien que la phase de conception de la plateforme informatique des centres de calcul DDPS/Confédération n'a pas encore pu être terminée comme prévu.

- **Projet Réseau de conduite suisse: le rapport final de la phase III est rédigé et le projet prêt à entrer dans la phase IV à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

Le rapport final de la phase III est rédigé et le projet peut entrer comme prévu dans la phase IV.

- ▶ **Programme Air2030 – renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien: la seconde volée d'offres relatives au prochain avion de combat et à la défense sol-air de longue portée (DSA LP) est examinée et les rapports d'évaluation sont rédigés. Le Conseil fédéral choisit le type du nouvel avion de combat et du système de défense sol-air de longue portée. \***

La seconde volée d'offres relatives au prochain avion de combat et à la défense sol-air de longue portée (DSA LP) est examinée et les rapports d'évaluation sont rédigés. Le 30 juin 2021, le Conseil fédéral a choisi le type du nouvel avion de combat et du système de défense sol-air de longue portée.

- ▶ **Le message relatif à la révision de la loi sur l'armée et de l'organisation de l'armée est adopté par le Conseil fédéral. \***

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le Conseil fédéral a adopté le message portant sur diverses modifications de la loi sur l'armée, de l'ordonnance sur l'organisation de l'armée et d'autres bases légales.

- ▶ **Le message sur l'armée 2021 est adopté par le Conseil fédéral. \***

Le 17 février 2021, le Conseil fédéral a adopté le message sur l'armée 2021.

- ▶ **L'élargissement des cybercapacités de l'armée se poursuit: la structure du futur commandement Cyber est définie et les modifications légales qui en découlent sont connues.**

L'élargissement des cybercapacités de l'armée se poursuit comme prévu. La structure du futur commandement Cyber est établie et les adaptations nécessaires des bases légales figurent dans le message sur l'armée 2021.

## **Objectif 2      Gestion des acquisitions et de l'immobilier du DDPS**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le concept de stationnement visant à réduire le parc principal est mis en œuvre conformément au calendrier prévu.**

Les objectifs initiaux visant à réduire le parc principal ne sont pas encore atteints. Plusieurs raisons expliquent ce retard. La mise en œuvre des stratégies par objet est, pour une part, fastidieuse. Des facteurs exogènes et politiques comme des directives fédérales, de longues procédures de plans sectoriels et des influences de la politique régionale font durer la marche des projets pendant des années. Le chef de l'Armée a ordonné le processus d'orientation à long terme de l'armée, lequel contient également un lot de travail portant sur le stationnement. Les adaptations requises se feront donc dans ce cadre. Les projets immobiliers placés sous la responsabilité d'armasuisse pour la mise en œuvre du concept de stationnement ont pu être réalisés comme prévu.

- ▶ **Les mesures découlant du projet de l'analyse des processus d'acquisition au sein du DDPS (projet terminé) sont mises en œuvre conformément au calendrier.**

Dans tous les domaines départementaux qui y participent, les mesures sont réalisées comme prévu et discutées régulièrement avec la cheffe du DDPS dans le cadre du controlling de mise en œuvre instauré.

- ▶ **La planification du projet de mise en œuvre de la décision du Conseil fédéral relative à l'ancien dépôt de munitions de Mitholz est établie.**

Le déroulement complet de l'évacuation de l'ancien dépôt de munition de Mitholz est prêt et le comité de pilotage en a pris connaissance le 3 septembre 2021. Le 23 septembre 2021, la planification a été présentée aux médias ainsi qu'à la population concernée lors d'une séance d'information.

### **Objectif 3 Politique de sécurité / Réseau national de sécurité (RNS)**

*Atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le Rapport sur la politique de sécurité de la Suisse et le Parlement a pris acte de ce rapport. \***

Le 24 novembre 2021, le Conseil fédéral a validé le rapport.

- ▶ **Le rapport concernant la future orientation du Service sanitaire coordonné (SSC) est rédigé.**

Le rapport est prêt et a été présenté le 22 novembre 2021 à la plateforme politique du Réseau national de sécurité.

### **Objectif 4 Protection de la population et protection civile**

*Partiellement atteint*

- ▶ **La phase de conception du Système national d'échange de données sécurisé (SEDS) avec réseau de suivi de la situation est terminée.**

Le mandat d'initialisation du projet pour le réseau de données sécurisé (RDS) et le système d'accès aux données par IP (partie SAD), nouvellement intitulé RDS+, a été approuvé. Parallèlement, les premiers travaux de planification pour la construction du RDS ont commencé.

- ▶ **Maintien de la valeur de Polycom 2030: les dix réseaux partiels ont été migrés.**

La migration des réseaux partiels cantonaux n'a pas pu se dérouler comme prévu. Des retards du fournisseur dans la finition de composants fédéraux indispensables pour la migration ont entraîné des adaptations de la planification du projet.

- ▶ **État des lieux de la protection ABC en Suisse: le rapport présentant la situation actuelle est rédigé. Il tire notamment un bilan de la crise-Covid.**

Le rapport présentant la situation actuelle est prêt comme prévu et a été approuvé par la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG MPS) et du Réseau national de sécurité.



## Objectif 5 Promotion du sport et bases légales dans le domaine du sport

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le message relatif aux grandes manifestations sportives est adopté par le Conseil fédéral. \***

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance de la nouvelle stratégie pour le soutien des grandes manifestations sportives en Suisse et chargé le DDPS de préparer le message à l'attention du Parlement avec les crédits pour les grandes manifestations susceptibles d'être soutenues dès 2023.

- ▶ **L'ordonnance modifiée sur l'encouragement du sport est approuvée par le Conseil fédéral. \***

Le 11 août 2021, le Conseil fédéral a adopté les modifications juridiques apportées à l'ordonnance sur l'encouragement du sport concernant l'accréditation de la Haute école fédérale de sport à Macolin.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport «Trois à quatre centres de sports d'hiver décentralisés au lieu d'un centre national de sports de neige» (en exécution du po. Engler 19.4044) et du rapport «Poursuivre pénalement la consommation de produits dopants» (en exécution du po. Dobler 19.4366). \***

Le 3 décembre 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport «Trois à quatre centres de sports d'hiver décentralisés au lieu d'un centre national de sports de neige» (en réponse au postulat Engler 19.4044) et, le 10 décembre 2021, il a fait de même avec le rapport sur les avantages et les inconvénients de la poursuite pénale en cas de consommation personnelle de produits dopants (en réponse au postulat Dobler 19.4366).

## Objectif 6 Topographie nationale swisstopo

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du plan d'action «Numérisation du sous-sol géologique». \***

Le 12 mai 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance du plan d'action «Numérisation du sous-sol géologique».

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport relatif à l'élaboration d'un cadastre des conduites en Suisse. \***

Le 17 septembre 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport et chargé le DDPS de faire élaborer les bases légales d'un cadastre des conduites en Suisse.

- ▶ **La révision partielle de la loi du 5 octobre 2007 sur la géoinformation (LGéo; RS 510.62) et l'ordonnance du 21 mai 2008 sur la géologie nationale (OGN; RS 510.624) sont approuvées par le Conseil fédéral. \***

Lors de sa séance du 19 mai 2021, le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation portant sur les modifications à apporter à la loi du 5 octobre 2007 sur la géoinformation. Les nombreux retours reçus de la consultation ont nécessité des examens approfondis. Il s'agissait notamment d'associer les organisations faîtières aux travaux. C'est pourquoi ce dossier n'a pas pu être adopté comme prévu au cours de l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport relatif à la création d'un registre national des géodonnées. \***

Comme la consultation des offices et l'évaluation subséquente ont nécessité davantage de temps que prévu, le Conseil fédéral n'a plus pu en prendre connaissance pendant l'année sous revue.

## **Objectif 7      Service de renseignement de la Confédération**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral lance la consultation relative à un avant-projet et à un rapport explicatif sur la révision de la loi sur le renseignement (LRens). \***

L'élimination des divergences et la prise en compte des demandes formulées par l'Autorité de surveillance indépendante des activités de renseignement ont nécessité une prolongation des délais. De ce fait, il n'a plus été possible de lancer, pendant l'année sous revue, la consultation relative à un avant-projet et à un rapport explicatif sur la révision de la loi sur le renseignement.

- ▶ **Le rapport sur l'évaluation annuelle de la menace est soumis au Conseil fédéral.**

Le 12 mai 2021, le Conseil fédéral a validé le rapport sur l'évaluation annuelle de la menace.

## Département des finances

### Objectif 1 La Suisse assure l'équilibre du budget de la Confédération et la stabilité de son régime financier

*En majeure partie atteint*

▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et a adopté le message sur le développement de la TVA. \***

Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et adopté le message le 24 septembre 2021.

▶ **Le Conseil fédéral a mené la consultation relative à la modification de la loi sur les finances (gestion de la dette liée à la crise du coronavirus) et a adopté le message correspondant. \***

Le Conseil fédéral a mené la consultation du 25 août au 28 novembre 2021. Le message n'a pas pu être adopté pendant l'année sous revue, car il n'a été possible d'estimer le montant des dépenses extraordinaires qu'à l'été 2021, après que le Parlement s'est prononcé sur les mesures de lutte contre le coronavirus durant la session d'été 2021 et que la vaccination a stabilisé la situation.

▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport intermédiaire sur le réexamen de la répartition des tâches et de la responsabilité du financement entre la Confédération et les cantons (projet «Répartition des tâches II»). \***

Le Conseil fédéral n'a pas pu approuver le rapport intermédiaire comme prévu, car il a décidé, conjointement avec la Conférence des gouvernements cantonaux, de suspendre le projet «Répartition des tâches II» (décision du Conseil fédéral du 19 mars 2021). Dans le même temps, le Conseil fédéral a annoncé que la décision concernant une reprise du projet et une éventuelle modification du mandat serait prise au milieu de l'année 2023.

▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur l'introduction d'une taxe au tonnage. \***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 24 février 2021.

▶ **Le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance sur les finances, en application du message concernant la simplification et l'optimisation de la gestion des finances fédérales.**

Le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance sur les finances de la Confédération le 10 novembre 2021 et en a fixé la date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

▶ **La convention entre le Département fédéral des finances et la Banque nationale suisse concernant la distribution du bénéfice est signée pour les exercices 2021 à 2025.**

Le 29 janvier 2021, le DFF et la BNS ont signé une nouvelle convention concernant la distribution du bénéfice de la BNS pour les exercices 2020 à 2025.

**Objectif 2 La Confédération fournit des prestations étatiques efficaces, autant que possible sous forme numérique**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation concernant la révision totale de la loi sur les douanes et a adopté le message correspondant. \***

Le rapport sur les résultats de la consultation et le message ont été élaborés au cours de l'année sous revue. Le Conseil fédéral n'a cependant pas pu prendre connaissance comme prévu des résultats de la consultation ni adopter le message correspondant. En effet, il a été nécessaire de procéder à des clarifications complémentaires après la consultation des offices et d'accompagner le projet d'une analyse d'impact relative à la protection des données conforme à la loi fédérale révisée sur la protection des données.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation concernant la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) et a décidé de la suite de la procédure. \***

Le Conseil fédéral n'a pas pris acte des résultats de la consultation ni décidé de la suite de la procédure comme prévu, car une consultation complémentaire sur une disposition transitoire relative au financement de l'agenda «Infrastructures nationales et services de base de l'Administration numérique suisse» (agenda ANS) a été ouverte le 11 août 2021. Les résultats de cette consultation doivent être soumis au Conseil fédéral en même temps que ceux de la consultation initiale.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé la convention-cadre portant sur la création de la plateforme «Administration numérique suisse» pour la collaboration de la Confédération et des cantons en matière de numérisation. \***

Le 24 septembre 2021, le Conseil fédéral a approuvé la convention-cadre de droit public concernant l'Administration numérique suisse.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé de la suite de la procédure visant à introduire la numérisation du monde du travail dans la politique du personnel. \***

Le Conseil fédéral a adopté une révision de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération le 12 mai 2021 et en a fixé la date d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Dans le cadre de cette révision, le Conseil fédéral a introduit des dispositions additionnelles concernant les formes de travail flexibles dans ses bases légales en matière de personnel. De plus, la formation et le perfectionnement ont aussi été adaptés aux nouveaux besoins.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le rapport / le message sur le contrôle de l'exécution et de l'efficacité du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (évaluation du NMG 2020). \***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur le contrôle de l'exécution et de l'efficacité du nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (rapport d'évaluation du NMG 2021) le 24 novembre 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé les rapports suivants: «Stratégie du propriétaire pour les entités de la Confédération devenues autonomes» (en exécution du po. Abate 18.4274), «Les effectifs du Corps des gardes-frontière peuvent-ils bénéficier des postes qui seront supprimés au travers du programme DaziT d'ici 2026?» (en exécution du po. CPS-N 18.3386) et «Freiner efficacement la contrebande de viande» (en exécution du po. Dettling 17.3225). \***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport en exécution du postulat Abate 18.4274 le 26 mai 2021, le rapport en exécution du postulat CPS-CN 18.3386 le 17 septembre 2021 et le rapport en exécution du postulat Dettling 17.3225 le 20 janvier 2021.

- ▶ **Dans le cadre du programme SUPERB, une première version des processus de soutien harmonisés (noyau) sur les systèmes informatiques de préproduction est disponible et sert de base à l'intégration subséquente des applications spécialisées.**

Une première version du noyau a été élaborée et réceptionnée. Les travaux de réception ont révélé que certains points nécessitent encore des éclaircissements. Il s'agit de questions techniques et de liens de dépendances par rapport à la feuille de route des fournisseurs SAP. Le noyau a en outre été transmis techniquement au DDPS (ERPSYSVAR).

- ▶ **Dans le cadre du programme concernant la dissociation des prestations informatiques de base du DDPS, l'OFIT a terminé la migration de la bureautique à l'OFPP et au SRC.**

Les travaux liés à la migration de la bureautique de l'OFPP et du SRC ont été achevés le 31 octobre 2021.

- ▶ **Dans le cadre du programme sur la transformation de l'OFIT en une organisation agile, les chaînes de valeur ont été définies, les business owners (responsables des chapters et responsables techniques) ont été nommés et la structure des coûts pour 2022 a été modifiée.**

Les chaînes de valeur ont été définies, les business owners ont été nommés et la structure des coûts pour 2022 a été modifiée. La nouvelle organisation est entièrement opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Objectif 3**      **La Suisse crée l'environnement économique le plus stable possible et le plus propice à l'innovation à l'ère numérique et encourage le potentiel qu'offre la main-d'œuvre en Suisse**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision de la loi fédérale sur l'impôt anticipé. \***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 14 avril 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé des modifications au niveau de l'ordonnance en relation avec la loi sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués et mis en vigueur la loi. \***

Le 18 juin 2021, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance qui se rapporte à la loi fédérale sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués. Il a fixé au 1<sup>er</sup> août 2021 la date de l'entrée en vigueur de l'ordonnance et du reste de la loi, dont la première partie avait pris effet le 1<sup>er</sup> février 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé les rapports suivants: «Mettre un terme à la prolifération incontrôlée de la réglementation dans le domaine de la construction» (en exécution du po. Flach 19.3894) et «Sanctions au lieu d'exécution des travaux» (en exécution du po. Bourgeois 19.4213). \***

Le rapport en exécution du postulat Flach 19.3894 n'a pas pu être approuvé durant l'année sous revue, car les avis contradictoires exprimés lors de la consultation informelle (milieux économiques, cantons, organismes de normalisation et administration fédérale) ont nécessité des travaux de mise au net plus longs que prévus. Le rapport en exécution du postulat Bourgeois 19.4213 n'a pas non plus pu être approuvé. Compte tenu de la complexité du thème traité et de la diversité des acteurs intéressés (partenaires sociaux, SECO, BFEG, services d'achat), il est important que ce rapport prenne en considération l'avis de ces derniers et bénéficie ainsi d'un large soutien. Le droit révisé des marchés publics est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris des mesures visant à améliorer les conditions-cadres dans les domaines des technologies financières et de la finance durable (Green FinTech). \***

Le 18 août 2021, le Conseil fédéral a adopté les lignes directrices du rapport climatique que les grandes entreprises suisses devront établir. Il a en outre décidé le 17 novembre 2021 de prendre des mesures visant à accroître la transparence des produits financiers afin de lutter contre l'écoblanchiment.

- ▶ **Dans le cadre du positionnement de la Suisse en tant que grand centre de la finance durable, le DFF a participé activement aux travaux des organismes internationaux compétents (CSF, FMI, G20, International Platform on Sustainable Finance et Coalition of Finance Ministers for Climate Action) sur les marchés financiers durables.**

Le DFF s'est engagé activement dans de nouveaux groupes de travail, tels que le groupe de travail du G20 sur la finance durable et le groupe de travail du CSF sur les risques climatiques (FSB Working Group on Climate Risk), ainsi que dans les activités du CSF concernant l'information relative aux changements climatiques (FSB Workstream on Climate Disclosures). Assurant la direction conjointe d'un groupe de travail de la plateforme internationale sur la finance durable (International Platform on Sustainable Finance), le DFF a contribué de manière déterminante aux travaux relatifs à la publication d'indicateurs de durabilité sur le marché financier.

- ▶ **Dans le domaine de la qualité de la place économique pour la finance numérique, le DFF a soumis au Conseil fédéral un rapport comprenant une analyse et un état des lieux et a proposé des mesures appropriées.**

Le rapport sur la finance numérique a été élaboré en 2021, mais n'a pas pu être soumis comme prévu au Conseil fédéral. La consultation des milieux concernés a livré des résultats importants, dont le traitement en vue de l'intégration dans le rapport a nécessité plus de temps que prévu.

- ▶ **Le DFF a ouvert la consultation concernant la modification de l'ordonnance sur les liquidités des banques et des maisons de titres (OLiq).**

Le DFF a ouvert la consultation le 30 septembre 2021.

- ▶ **Le DFF a ouvert la consultation concernant la modification de l'ordonnance sur les placements collectifs (OPCC) dans le cadre de la révision de la loi sur les placements collectifs (LPCC) visant à créer un Limited Qualified Investor Fund (L-QIF).**

Le débat parlementaire sur la modification de la LPCC ayant été retardé, la procédure de consultation relative à l'OPCC n'a pas encore pu être ouverte.

- ▶ **Le DFF a mené des négociations avec les États-Unis sur un accord FATCA selon le modèle 1.**

La Suisse a soumis des propositions aux États-Unis. Les négociations qu'il était prévu de mener par téléphone au printemps 2021 ont dû être repoussées, car les États-Unis n'ont pas été en mesure de terminer les travaux préparatoires. Ensuite, ils ont dû traiter d'autres affaires urgentes, ce qui a entraîné des retards supplémentaires.

#### **Objectif 4 La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure à son économie l'accès aux marchés internationaux et au marché intérieur de l'UE**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a défini la position de la Suisse concernant le rapport de l'OCDE sur le projet relatif aux mesures liées à l'imposition de l'économie numérique. \***

Le Conseil fédéral a adopté les lignes directrices de la position de la Suisse le 23 juin 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation des commissions parlementaires compétentes et a adopté les lignes directrices pour ce qui est de la position de la Suisse concernant la révision des normes de l'OCDE sur l'échange international automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers. \***

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et adopté les grandes lignes de la position de la Suisse.

- ▶ **Le Conseil fédéral a signé un accord avec le Royaume-Uni dans le domaine des services financiers. \***

Les négociations lancées au début de 2021 ont bien progressé tout le long de l'année. Elles se poursuivront encore en raison de la complexité et de l'ampleur des objets de discussion.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur les matières premières. \***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 21 avril 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a été informé et a pris acte de l'avancement des procédures d'équivalence de l'UE et des conditions bilatérales d'accès au marché.**

Les relations entre l'UE et la Suisse étant bloquées après la décision du Conseil fédéral du 26 mai 2021 de rompre les négociations relatives à l'accord institutionnel, il n'y a pas eu de nouveaux éléments probants qui auraient pu être portés à l'attention du Conseil fédéral en ce qui concerne l'état des procédures d'équivalence avec l'UE ou les conditions bilatérales d'accès au marché.

- ▶ **En ce qui concerne la transparence, l'assistance administrative en matière fiscale et la mise en œuvre des recommandations formulées par le Forum mondial dans son rapport 2020 sur la Suisse (échange de renseignements sur demande), le DFF a examiné les recommandations et établi un état des lieux comme base pour la détermination de la suite des travaux.**

Le DFF a examiné les recommandations du Forum mondial et établi un état des lieux qui regroupe les différentes possibilités de mise en œuvre. Il a été possible de tenir compte de certaines recommandations lors de la révision du mois de mars 2021 de la loi sur le blanchiment d'argent. La mise en œuvre d'autres recommandations dépend notamment des développements au sein du Groupe d'action financière (GAFI), en particulier de la révision de la recommandation 24 sur la transparence et les bénéficiaires effectifs des personnes morales. Un avant-projet de modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale visant à instaurer des contrôles fiscaux simultanés est en cours d'élaboration.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'actualisation de l'accord entre la Confédération suisse et la Communauté européenne relatif à la facilitation des contrôles et des formalités lors du transport des marchandises ainsi qu'aux mesures douanières de sécurité.**

Le Conseil fédéral a adopté le message le 25 août 2021.

## **Objectif 5 La Suisse prévient la violence, la criminalité et le terrorisme et lutte efficacement contre ces phénomènes**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation des commissions compétentes et a adopté les lignes directrices relatives à la position de la Suisse par rapport à la révision de la recommandation 24 du GAFI sur la transparence des personnes morales et des ayants droit économiques (beneficial owner). \***

Le 12 mai 2021, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et adopté les lignes directrices de la position de la Suisse (sous la forme de lignes directrices pour les négociations).



- ▶ **Le Conseil fédéral a mis en vigueur la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) et a approuvé les ordonnances correspondantes. \***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la modification des ordonnances correspondantes le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Le 3 novembre 2021, il a fixé l'entrée en vigueur d'une partie des modifications de la loi sur le blanchiment d'argent (régime transitoire pour les essayeurs du commerce en métaux précieux) au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La mise en vigueur intégrale de la loi et l'adoption des ordonnances n'ont pas pu avoir lieu durant l'année sous revue, car la procédure parlementaire a nécessité plus de temps que prévu.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé la modification de l'ordonnance sur la coopération opérationnelle avec les autres États Schengen en vue de la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen, en application du message concernant la reprise et la mise en œuvre du nouveau règlement relatif au Corps européen de gardes-frontière et de garde-côtes.**

Le Conseil fédéral a mis en consultation les ordonnances d'exécution du 20 octobre au 22 décembre 2021. L'ordonnance n'a pas pu être adoptée durant l'année sous revue, car il a fallu attendre le vote final du 1<sup>er</sup> octobre 2021 concernant la reprise et la mise en œuvre du nouveau règlement relatif au Corps européen de gardes-frontière et de garde-côtes (règlement de l'UE) avant d'ouvrir la consultation.

## **Objectif 6 La Suisse connaît les menaces qui pèsent sur sa sécurité et dispose des instruments nécessaires pour y parer efficacement**

*Atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation relative à un crédit d'ensemble pour des émetteurs Polycom de la Confédération exempts de coupures en alimentation électrique et adopté le message correspondant. \***

Le 17 novembre 2021, le Conseil fédéral a pris acte des résultats de la consultation et adopté le message concernant un arrêté fédéral sur le financement d'un approvisionnement en électricité sûr des émetteurs Polycom de la Confédération.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Développement de la mobilité ferroviaire internationale. Adapter en temps utile aux changements les contrôles à la frontière effectués par le Corps des gardes-frontière» (en exécution du po. Romano 17.4177). \***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport en exécution du postulat Romano 17.4177 le 30 juin 2021.

**Objectif 7**      **La Suisse réforme ses assurances sociales et en assure durablement le financement**

*Atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé les rapports suivants: «Financement des assurances sociales» (en exécution du po. de Courten 19.4077) et «Actualiser la comptabilité générationnelle» (en exécution du po. Bertschy 17.3884). \***

Le Conseil fédéral a adopté les rapports en exécution du postulat de Courten 19.4077 (Remboursement de la dette de l'AI grâce aux taux d'intérêt négatifs. Des instruments financiers conformes au marché pour la gestion du patrimoine des assurances sociales) et du postulat Bertschy 17.3884 (Bilan intergénérationnel) le 10 décembre 2021.

**Objectif 8**      **La Confédération combat les cyberrisques; elle soutient et prend des mesures visant à protéger les citoyens et les infrastructures critiques**

*Atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a été informé de l'avancement des mesures prévues pour 2021 dans le plan de mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques (SNPC) 2018–2022.**

Le 17 août 2021, la Délégation Cyber du Conseil fédéral a adopté le rapport sur l'avancement des mesures prévues pour 2021; l'adoption du rapport tient lieu d'information au Conseil fédéral.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport en exécution des postulats «Infrastructures critiques. Avons-nous la maîtrise des composants matériels et logiciels?» et «Acquisitions de l'armée. Avons-nous la maîtrise de la cybersécurité?» (po. Dobler 19.3136 et 19.3135). \***

Le 24 novembre 2021, le Conseil fédéral a adopté le rapport qu'il a rédigé en exécution des deux postulats sur la sécurité des produits et la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement dans les domaines de la cybersécurité et de la cyberdéfense.

## Département de l'économie, de la formation et de la recherche

### Objectif 1 **La Suisse crée un environnement économique optimal, stable et propice à l'innovation à l'ère numérique et valorise le potentiel de la main-d'œuvre indigène**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (en exécution de la mo. Bischof 16.3902). \***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 17 novembre 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la révision partielle de la loi sur les cartels (en exécution de la mo. Fournier 16.4094). \***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 24 novembre 2021, en y intégrant une proposition de mise en œuvre pour répondre par la même occasion à la mo. Français 18.4282.

- ▶ **Le Conseil fédéral a lancé les procédures de consultation relatives à une loi fédérale sur l'allègement administratif des entreprises et à l'introduction d'un frein à la réglementation (en exécution des mo. Sollberger 16.3388 et du Groupe libéral-radical 16.3360). \***

Le Conseil fédéral a ouvert les deux procédures de consultation le 28 avril 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Améliorer l'accès aux marchés fermés de la Confédération» (en exécution du po. Caroni 19.3701).**

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 10 décembre 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'initiative populaire «Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice)». \***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 5 mars 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant l'introduction d'un contrôle des investissements (en exécution de la mo. Rieder 18.3021). \***

En raison de la complexité des questions liées à la mise en œuvre d'un contrôle des investissements, la procédure de consultation n'a pas pu être ouverte comme prévu. En revanche, le Conseil fédéral a fixé le 25 août 2021 les grandes lignes d'un contrôle des investissements étrangers.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte de l'évaluation de l'obligation de communiquer les postes vacants quant à son impact sur le potentiel de la main-d'œuvre indigène, le chômage et l'immigration.**

Le Conseil fédéral a pris acte le 11 juin 2021 des résultats des évaluations relatives à l'impact et au monitoring de la phase d'introduction de l'obligation de communiquer les postes vacants (du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 décembre 2019).

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur la mise en œuvre de la stratégie touristique 2017 et l'orientation de la politique du tourisme à partir de 2022.**

Le Conseil fédéral a approuvé la nouvelle stratégie touristique de la Confédération le 10 novembre 2021. Ce document définit les grandes lignes de la politique fédérale du tourisme pour les prochaines années et contient un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie touristique de 2017.

## **Objectif 2 La Suisse apporte sa contribution à la mise en place d'un ordre économique mondial solide et assure à son économie l'accès aux marchés internationaux et au marché intérieur de l'UE**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation en vue de la douzième Conférence ministérielle ordinaire de l'OMC. \***

Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation le 24 septembre 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté plusieurs messages, dont celui approuvant l'accord de libre-échange (ALE) scellé entre les États de l'AELE et ceux du MERCOSUR, et pris des décisions sur l'ouverture de négociations en vue de conclure de nouveaux ALE et d'en moderniser d'autres. \***

L'accord avec les États du Mercosur n'est pas encore signé; l'examen juridique se poursuit. Le changement de gouvernement en Argentine, la mise au point en parallèle des textes entre l'UE et le Mercosur ainsi que la pandémie de coronavirus ont causé un retard. L'examen juridique a de surcroît mis en lumière des interprétations divergentes concernant certains points de fond, qui doivent encore être clarifiés. Par ailleurs, décision a été prise d'ouvrir des négociations avec le Kosovo et la Thaïlande.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la version actualisée de la stratégie économique extérieure. \***

Le Conseil fédéral a adopté le 24 novembre 2021 la stratégie économique extérieure actualisée.

- ▶ **Le Conseil fédéral a mis en œuvre la stratégie «Mind the Gap» et garanti la possibilité de maintenir et de développer les bonnes relations établies entre la Suisse et le Royaume-Uni. \***

Le Conseil fédéral a adopté le 30 juin 2021 le message concernant l'approbation de l'accord temporaire entre la Suisse et le Royaume-Uni sur la mobilité des fournisseurs de services, appliqué à titre provisoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La décision n° 2/2021 du Comité mixte du commerce Suisse–Royaume-Uni, appliquée provisoirement depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, a introduit de nouvelles règles d'origine qui permettent à nouveau le cumul avec des matières originaires de l'UE et de la Turquie.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE. \***

Après avoir procédé à une évaluation générale du résultat des négociations, le Conseil fédéral a décidé le 26 mai 2021 de ne pas signer l'accord institutionnel avec l'UE, mettant ainsi un terme aux négociations menées dans ce dossier.

- ▶ **L'accord bilatéral entre la Suisse et l'UE relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM) dans le secteur des dispositifs médicaux est mis à jour.**

L'accord n'a pas pu être mis à jour, car la Commission européenne lie cette opération à la résolution des questions institutionnelles.

- ▶ **Le Conseil fédéral a signé avec l'UE un mémorandum d'entente définissant les principes et les valeurs qui sous-tendent la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'Union. En l'absence de mesures discriminatoires à l'égard de la Suisse, il a conclu des accords-cadres bilatéraux pour la mise en œuvre de cette seconde contribution. \***

Le Conseil fédéral a adopté le 11 août 2021 le message sur le déblocage de la deuxième contribution de la Suisse. Le 30 septembre suivant, le Parlement a décidé d'accepter la proposition du Conseil fédéral et de lever la condition selon laquelle la deuxième contribution ne devait être versée que si l'UE s'abstenait de toute mesure discriminatoire. Un mémorandum d'entente a alors été négocié avec l'UE. Le 24 novembre 2021, le Conseil fédéral a approuvé ce document, qui sera signé dès que les procédures d'approbation internes seront terminées du côté de l'UE. Le mémorandum d'entente servira de base aux accords-cadres bilatéraux portant sur la mise en œuvre de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE (accords de mise en œuvre). Les entretiens à ce sujet avec les États partenaires se sont poursuivis en 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté l'analyse concernant la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport sur les matières premières. \***

Le Conseil fédéral a pris acte le 21 avril 2021 du rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations du rapport du Conseil fédéral du 30 novembre 2018 sur le secteur suisse des matières premières.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé les rapports donnant suite aux postulats suivants: «Lutte contre le dumping dans le cadre de l'application de la directive de l'UE sur les travailleurs détachés. La Suisse bonne élève?» (en exécution du po. Buttet 17.3126), «Rapport sur les conditions d'accès au marché entre la Suisse et les États limitrophes dans une perspective de réciprocité» (en exécution du po. Chiesa 17.3137) et «Recherche d'une méthode pour l'évaluation des impacts des accords de libre-échange sur le développement durable» (en exécution du po. CDG-N 19.3011).**

Le Conseil fédéral a publié le 24 février 2021 le rapport «Lutter contre le dumping dans le cadre de l'application de la directive de l'UE sur les travailleurs détachés. La Suisse, une élève modèle?» (en exécution du po. Buttet 17.3126). Le 23 juin 2021, il a approuvé le rapport «Conditions d'accès au marché entre la Suisse et les États limitrophes dans une perspective de réciprocité» (en exécution du po. Chiesa 17.3137). Le rapport donnant suite au postulat CdG-N 19.3011 n'a pas pu être entériné durant l'année sous revue, car l'étude de l'OCDE devant servir de base à son élaboration n'a été achevée qu'à mi-octobre 2021.

**Objectif 3 La Suisse maintient son excellence dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation et saisit les chances qu'offre le numérique**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé les objectifs stratégiques du domaine des Ecoles Polytechniques Fédérales (EPF) pour la période 2021–2024. \***  
Le Conseil fédéral a approuvé les objectifs stratégiques du domaine des EPF le 21 avril 2021.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé les objectifs stratégiques d'Innosuisse pour la période 2021–2024. \***  
Le Conseil fédéral a approuvé les objectifs stratégiques d'Innosuisse le 31 mars 2021.
- ▶ **Le Conseil fédéral a signé l'accord pour une participation de la Suisse aux programmes et aux initiatives de l'UE dans le domaine de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2027 (paquet Horizon). \***  
L'accord n'a pas pu être conclu, car, dans le contexte global des relations entre la Suisse et l'UE, la Commission européenne refuse tout entretien exploratoire ainsi que toute négociation relative à l'association. La Suisse a actuellement le statut de pays tiers non associé. Le 20 octobre 2021, le Conseil fédéral a adopté des mesures de transition destinées à amortir les effets consécutifs à l'absence de conclusion des négociations.
- ▶ **Sous réserve d'une décision de principe positive, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la participation de la Suisse à l'infrastructure de recherche internationale «Square Kilometre Array Observatory» (SKAO). \***  
Le Conseil fédéral a adopté le message le 4 juin 2021.
- ▶ **Sous réserve d'une décision de principe positive, le Conseil fédéral a adopté le message visant à permettre la participation de la Suisse à certains ERIC (European Research Infrastructure Consortiums). \***  
Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le message au cours de l'année sous revue en raison de la nécessité de procéder à des examens juridiques approfondis.
- ▶ **Le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI).**  
Le Conseil fédéral a adopté le message le 17 février 2021.
- ▶ **Le Conseil fédéral a arrêté la suite de la procédure concernant la participation de la Suisse au programme Erasmus pour les années 2021 à 2027 et a adopté, le cas échéant, un message sur le financement. \***  
Le Conseil fédéral a arrêté la suite de la procédure et a adopté un mandat de négociation le 13 janvier 2021. Un message sur le financement n'a pas pu être adopté, car la Commission européenne considère la question d'une association de la Suisse dans le contexte global des relations entre la Suisse et l'UE et refuse jusqu'à présent tout entretien exploratoire et toute négociation concernant les contours temporels, financiers ou thématiques d'une association.

- ▶ **La procédure de consultation relative à l'ordonnance sur la coopération et la mobilité internationales en matière de formation a été menée, et l'ordonnance est entrée en vigueur. \***

Le Conseil fédéral a mené la consultation entre le 18 juin et le 15 octobre 2021. L'ordonnance n'a cependant pas pu entrer en vigueur au cours de l'année sous revue en raison de la priorité donnée à d'autres dossiers.

- ▶ **Au vu des résultats de la procédure de consultation, le Conseil fédéral a ratifié l'accord entre la Suisse et l'Allemagne sur la reconnaissance mutuelle des diplômes de la formation professionnelle (mise à jour de l'accord de 1937).**

Le Conseil fédéral a approuvé le 3 février 2021 l'accord, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'établissement de droit public de la Confédération et des cantons Movetia (loi Movetia). \***

Le message n'a pas pu être adopté au cours de l'année sous revue en raison du besoin de procéder à un examen approfondi concernant la définition d'une structure de gouvernance appropriée et de la nécessité d'associer les cantons à cet examen.

- ▶ **Le Conseil fédéral a mis en vigueur la loi sur la HEFP (Haute école fédérale en formation professionnelle), a édicté l'ordonnance relative à la loi sur la HEFP et a approuvé les ordonnances d'exécution du Conseil de la HEFP.**

Le Conseil fédéral a décidé le 18 juin 2021 de mettre en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2021 la loi sur la HEFP et l'ordonnance relative à la loi sur la HEFP. Il a également approuvé les deux ordonnances du Conseil de la HEFP, sur les émoluments et sur le personnel de la HEFP.

- ▶ **Le Conseil fédéral a été informé des premiers résultats du programme pilote mené dans certains cantons en lien avec l'offre gratuite de bilan professionnel, d'évaluation du potentiel et d'orientation de carrière pour les personnes à partir de 40 ans.**

Le Conseil fédéral a été informé le 17 décembre 2021 des premiers résultats du programme pilote mené dans les cantons en lien avec l'offre gratuite de bilan professionnel, d'évaluation du potentiel et d'orientation de carrière pour les personnes à partir de 40 ans.

#### **Objectif 4 La Suisse se mobilise en faveur de réformes visant à renforcer la coopération multilatérale et intensifie de manière ciblée son engagement dans la coopération internationale**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Décision est prise au sujet des contributions en faveur d'organisations multilatérales et d'institutions financières internationales; ces contributions constituent la pièce maîtresse de la mise en œuvre du message sur la stratégie de coopération internationale 2021–2024 (reconstitution du Fonds asiatique de développement [FAsD13]). \***

Le Conseil fédéral a décidé le 24 février 2021 que la Suisse participerait à hauteur de 24,8 millions de francs à la reconstitution du Fonds asiatique de développement.

- ▶ **L'accord-cadre bilatéral de la coopération internationale avec le Ghana est signé. \***

L'accord n'a pas pu être conclu durant l'année sous revue, notamment en raison du retard intervenu dans la formation du gouvernement au Ghana.

- ▶ **L'impact des activités liées à la coopération internationale est meilleur grâce à l'utilisation du potentiel offert par la numérisation, et la coopération avec le secteur privé pour financer des projets en lien avec le climat dans le cadre de la stratégie de coopération internationale 2021–2024 est renforcée.**

La numérisation est utilisée dans la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale 2021–2024, et les modalités de financement en lien avec le climat ont été développées. Au cours de l'année sous revue, 111 millions de francs ont été affectés à la lutte contre le changement climatique et ses effets, ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à l'année précédente.

## **Objectif 5 La Suisse exploite le sol et les ressources naturelles avec modération, augmente la sécurité de l'approvisionnement du pays et encourage une agriculture et un secteur agroalimentaire durables**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a mis en œuvre la réorganisation de la procédure d'homologation des produits phytosanitaires. \***

Le Conseil fédéral a arrêté le 17 février 2021 des mesures visant à optimiser la procédure d'homologation des produits phytosanitaires. Cette décision prévoit le rattachement du service d'homologation des produits phytosanitaires à l'OSAV. Les modifications correspondantes de la loi sur l'agriculture et de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires ont été approuvées par le Conseil fédéral le 17 novembre 2021 et sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à une ordonnance sur le stockage obligatoire d'éthanol. \***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 19 mars 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à une ordonnance sur le stockage obligatoire de semences de colza. \***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation le 26 mai 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé les rapports «Signature, il y a dix ans, du rapport sur l'agriculture mondiale de l'EISTAD. Bilan et perspective en lien avec la mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU» et «Digitalisation dans le domaine agricole. Rôle de la Confédération», établis respectivement (en exécution des po. Graf Maya 19.3855 et Bourgeois 19.3988). \***

Le Conseil fédéral a approuvé le 17 février 2021 le rapport «Signature, il y a dix ans, du rapport sur l'agriculture mondiale de l'EISTAD. Bilan et perspective en lien avec la mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU» (en exécution du po. Graf Maya 19.3855). Le rapport «Digitalisation dans le domaine agricole. Rôle de la Confédération» (en exécution du po. Bourgeois 19.3988) n'a pas encore pu être soumis au Conseil fédéral pour décision, le sujet s'étant révélé très complexe et les travaux au niveau technique ayant pris plus de temps qu'envisagé.



# Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

## Objectif 1 **La Suisse veille à ce que ses infrastructures de transport et son infrastructure informatique soient fiables et disposent d'un financement solide**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a lancé la consultation concernant le message relatif au plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2024–2027, à l'étape d'aménagement 2023 pour les routes nationales et au crédit d'engagement. \***

Le Conseil fédéral n'a pas pu lancer la consultation en décembre 2021 comme prévu. Des concertations supplémentaires ont entraîné un léger retard.

- ▶ **Le Conseil fédéral a fixé les prochaines étapes de l'externalisation de la construction, de l'entretien et de l'exploitation des routes nationales.**

Le 3 décembre 2021, le Conseil fédéral a mené des discussions et rejeté l'externalisation des tâches du domaine des routes nationales, au profit de l'exploitation du potentiel d'optimisation de la gouvernance et de la rentabilité de ce domaine dans le cadre des structures existantes.

- ▶ **Le Conseil fédéral a mené des discussions au sujet du plan d'introduction d'une redevance liée aux prestations kilométriques destinée à remplacer l'impôt sur les huiles minérales et décidé de la suite des opérations.**

Les discussions du Conseil fédéral sur le plan d'introduction d'une redevance liée aux prestations kilométriques ont été retardées. La clarification de questions complexes a duré plus longtemps que prévu.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur le développement de la liaison internationale Zurich-Munich (en exécution du po. CTT-E 19.3006). \***

Le Conseil fédéral n'a pas pu prendre acte du rapport «Développement de la liaison internationale Zurich-Munich (en exécution du po. CTT-E 19.3006)» comme prévu au cours de l'année sous revue. Bien qu'une étude commandée par l'OFT à titre de base de réponse au postulat ait déjà été achevée, le retard s'explique par le lien avec le message «Rapport intermédiaire sur l'état des programmes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire», qui doit être mis en consultation avant.

- ▶ **La décision relative au règlement d'exploitation 2017 de l'aéroport de Zurich s'accompagne de la mise en œuvre de nouvelles mesures de sécurité et de la définition de nouveaux niveaux de bruit admissibles.**

La décision rendue le 7 septembre 2021 par le Tribunal administratif fédéral au sujet du règlement d'exploitation 2014 de l'aéroport de Zurich a des répercussions sur la procédure d'approbation du règlement d'exploitation 2017, qui doit être interrompue. Il s'agit maintenant de réexaminer la situation.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la 16<sup>e</sup> série de fiches du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA).**

Le 11 août 2021, le Conseil fédéral a approuvé la 16<sup>e</sup> série de fiches du PSIA qui intègre les adaptations apportées aux fiches de l'aéroport de Zurich, du champ d'aviation de Reichenbach et de l'héliport d'Holziken.

- ▶ **Le Conseil fédéral a entériné la révision partielle de la loi sur l'aviation (LA).**  
Le Conseil fédéral a adopté le message correspondant le 5 mars 2021.
- ▶ **La consultation sur la révision partielle des ordonnances relatives à la loi sur les télécommunications (sécurité des réseaux de télécommunications) est ouverte. \***  
Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation relative à la révision partielle de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST; RS 784.101.1) le 3 décembre 2021.
- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Pour un réseau de téléphonie mobile respectueux du développement durable» (en exécution du po. Häberli-Koller 19.4043). \***  
Le DETEC a reporté le rapport «Pour un réseau de téléphonie mobile respectueux du développement durable» afin de le coordonner avec la révision partielle de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI; RS 814.710).
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le plan sectoriel des transports, partie Programme, sous le nom de Mobilité et territoire 2050. \***  
Le Conseil fédéral a adopté le 20 octobre 2021 la partie Programme du plan sectoriel des transports («Mobilité et territoire 2050»).
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au cofinancement du contournement d'Oberburg.**  
Le Conseil fédéral a adopté le 17 février 2021 le message relatif au cofinancement du contournement d'Oberburg.
- ▶ **L'examen des projets d'agglomération de la 4<sup>e</sup> génération est lancé.**  
Au total, 32 agglomérations ont remis à la Confédération leurs projets d'agglomération de la 4<sup>e</sup> génération avant le 15 septembre 2021. L'examen de ces projets est en cours.

**Objectif 2 La Suisse crée les conditions cadres d'un système global de transport efficace**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur les voies cyclables. \***  
Le Conseil fédéral a adopté le message le 19 mai 2021.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la circulation routière. \***  
Le message a été adopté le 17 novembre 2021.
- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la participation de la Suisse à l'Agence du GNSS (système global de navigation par satellite) européen.**  
L'Union européenne a suspendu les négociations dans le contexte global de ses relations avec la Suisse. Le Conseil fédéral n'a donc pas pu adopter le message.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance réglant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation routière (OAC) et éventuellement de l'ordonnance sur le contrôle de la circulation routière (OCCR) (en exécution de la mo. Caroni 17.4317 «Circulation routière. Procédures plus équitables»).**

Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter la révision de ces deux ordonnances pendant l'année sous revue. La consultation est terminée, mais d'autres dossiers prioritaires ont retardé la suite des travaux.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) visant à mettre en œuvre la motion Bourgeois 18.3420 «Compensation du poids des batteries électriques des véhicules de livraison de catégorie 3,5 tonnes».**

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance le 17 décembre 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la révision de l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (OACP) en vue de son adaptation à la directive 2003/59/CE.**

Le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance le 10 décembre 2021.

- ▶ **LE DETEC a procédé à la consultation des cantons au sujet du plan sectoriel des transports partie infrastructure route, 2<sup>e</sup> édition.**

Étant donné les liens qui unissent les deux consultations en termes de contenu, le DETEC a décidé d'attendre la fin de celle concernant le message relatif au plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2024–2027, à l'étape d'aménagement 2023 pour les routes nationales et au crédit d'engagement pour lancer celle concernant le plan sectoriel des transports, partie Infrastructure route, 2<sup>e</sup> édition.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une modification de la loi sur le transport de voyageurs (LTV) dans le cadre de la réforme du TRV (transport régional de voyageurs). \***

Le Conseil fédéral a adopté le message le 4 juin 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à une loi fédérale concernant le traitement de données mobilitaires ainsi qu'une infrastructure nationale de données mobilitaires. \***

Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le message. En raison d'extensions substantielles du contenu suite à la consultation, une nouvelle procédure de consultation doit être effectuée.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport «Organisation du marché du transport de voyageurs sur de longues distances. Qu'en sera-t-il après l'expiration de la concession des CFF en 2017?» (en exécution du po. Regazzi 14.3259).**

Le Conseil fédéral a pris acte du rapport le 23 juin 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport «Pour des transports publics abordables et cohérents» (en exécution du po. Reynard 19.4199).**

En raison de retards dans le projet de concept initial de système tarifaire intégré (GITA) de la branche des TP et dans le traitement du message relatif à la modification de la loi sur le transport de voyageurs, le Conseil fédéral n'a pas pu prendre acte du rapport.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport relatif à la mise en œuvre des plans de mesures de mobilité multimodale et décidé de la marche à suivre dès 2022.**

Le Conseil fédéral n'a pas pris connaissance du rapport, car il le traitera en même temps que l'ouverture de la consultation concernant la loi fédérale sur l'utilisation des données de mobilité, qui est en lien avec cette thématique, tout en décidant de la marche à suivre.

- ▶ **Les Perspectives d'évolution du transport 2050 sont approuvées et leur publication validée.**

Le DETEC a approuvé les Perspectives d'évolution du transport 2050 et validé leur publication le 16 novembre 2021.

### **Objectif 3 L'approvisionnement de la Suisse en énergie est assuré de manière économique, durable et sûre**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité et le message relatif à la loi sur l'énergie. \***

Le 18 juin 2021, le Conseil fédéral a approuvé la loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables. Ce projet réunit la révision de la loi sur l'énergie et celle de la loi sur l'approvisionnement en électricité.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi sur l'approvisionnement en gaz. \***

Le Conseil fédéral n'a pas encore pu adopter le message, car le département compétent examine, en se fondant sur les objectifs climatiques du Conseil fédéral, quelles seraient les mesures à inscrire dans le projet de loi susceptibles de contribuer aux avancées nécessaires dans les domaines du gaz renouvelable et des réseaux thermiques.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté, dans la mesure du possible, le message relatif à l'accord sur l'électricité avec l'UE. \***

En raison de l'abandon des négociations portant sur l'accord-cadre avec l'Union européenne, les pourparlers relatifs à un accord sur l'électricité sont suspendus jusqu'à nouvel avis.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la loi sur les forces hydrauliques. \***

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, le Parlement a adapté la loi sur les forces hydrauliques dans le cadre d'une révision de la loi sur l'énergie de façon que la réglementation actuelle sur le montant de la redevance hydraulique soit applicable jusqu'à fin 2030 et non pas seulement jusqu'à fin 2024. En raison de cette décision, la consultation est devenue superflue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a décidé de réviser le Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité. \***

La consultation concernant la révision du Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité n'a pu être ouverte que le 30 novembre 2021. En effet, les travaux à mener pour réviser ce plan se sont révélés plus complexes que prévu et ont exigé une coordination plus importante que ce que l'on pensait initialement. En raison de ce contretemps, le Conseil fédéral n'a pas pu approuver la révision en question.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative au scénario-cadre du développement du réseau électrique. \***

Le Conseil fédéral a ouvert la consultation le 24 novembre 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a mis en vigueur l'ordonnance sur l'application de garanties révisée.**

Le Conseil fédéral a mis en vigueur l'ordonnance sur l'application de garanties révisée le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### **Objectif 4 La Suisse fait une utilisation modérée du sol et des ressources naturelles, et encourage la durabilité dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau. \***

Le Conseil fédéral n'a pu ouvrir la procédure de consultation que le 14 avril 2021. En raison de la pandémie liée au coronavirus et des travaux préalables à la révision de la loi, plus longs qu'attendu, le Conseil fédéral n'a pas été en mesure d'adopter le message comme prévu lors de l'année sous revue.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi sur la protection de l'environnement (LPE) dans le domaine des sites pollués (art. 32c, 32d et 32e). \***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation concernant la modification de la LPE dans le domaine des sites contaminés le 8 septembre 2021. Il n'a pas pu adopter le message lors de l'année sous revue, car le domaine en question sera traité en même temps que d'autres adaptations de la LPE.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la modification de la LPE dans le domaine du bruit et adopté le message y afférant. \***

Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la modification de la LPE dans le domaine du bruit le 8 septembre 2021. Il n'a pas pu adopter le message lors de l'année sous revue, car le domaine du bruit sera traité en même temps que d'autres adaptations de la LPE.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé les rapports «Pour une levée des obstacles à l'utilisation efficace des ressources et à la mise en place d'une économie circulaire» (en exécution du po. Noser 18.3509), «Plan d'action contre le gaspillage alimentaire» (en exécution du po. Chevalley 18.3829), «Le plastique dans l'environnement» (en exécution du po. Thorens Goumaz 18.3196, Munz 18.3496, Flach 19.3818, Groupe PDC 19.4355) et «Moins de déchets en incinération, plus de recyclage» (en exécution du po. Chevalley 19.4183). \***

Les rapports «Pour une levée des obstacles à l'utilisation efficace des ressources et à la mise en place d'une économie circulaire» (en exécution du po. Noser 18.3509) et «Le plastique dans l'environnement» (en exécution des po. Thorens Goumaz 18.3196, Munz 18.3496, Flach 19.3818, Groupe PDC 19.4355) n'ont pas été achevés, car les travaux entrepris en matière d'économie circulaire (initiative parlementaire CEATE-N 20.433) doivent être pris en considération. Le rapport «Plan d'action contre le gaspillage alimentaire» (en exécution du po. Chevalley 18.3829) n'a pas pu être approuvé comme prévu à la fin de l'année sous revue. L'élaboration des

mesures du plan d'action se révèle complexe et demande une vaste coordination. Enfin, le rapport «Moins de déchets en incinération, plus de recyclage» (en exécution du po. Chevalley 19.4183) n'a pas pu être achevé en raison de la longueur des travaux de base.

- ▶ **Le rapport sur l'analyse des effets de la loi fédérale sur les résidences secondaires est élaboré. \***

Le Conseil fédéral a pris connaissance le 12 mai 2021 de l'analyse des effets de la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS).

- ▶ **La collaboration à l'échelle alpine dans le domaine de l'environnement, notamment pour la protection du climat et l'adaptation aux changements climatiques, est renforcée grâce à la présidence de la Convention alpine en 2021 et 2022.**

La collaboration à l'échelle alpine a été mise en œuvre et renforcée comme prévu, notamment au travers de projets communs qui promeuvent une mobilité préservant le climat (Yoalin), la construction et la rénovation durables dans les Alpes (Constructive Alps) ou des actions locales concernant le climat dans tout l'arc alpin (Heure du climat). De plus, un plan d'action commun aux États alpins a été préparé en 2021 en vue de faire avancer la décarbonation des transports.

## **Objectif 5 La population et l'économie ont accès à des services de télécommunication et postaux variés, avantageux et concurrentiels, et un système de médias diversifié assure la formation démocratique de l'opinion et de la volonté**

*En majeure partie atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les dispositions d'exécution du train de mesures en faveur des médias. \***

Un référendum a été lancé contre le train de mesures en faveur des médias. Le Conseil fédéral n'a pas encore pu adopter les dispositions d'exécution.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du rapport «Gouvernance suisse des intermédiaires» et débattu de la suite de la procédure. \***

Le 17 novembre 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport «Intermédiaires et plateformes de communication» et chargé le DETEC d'élaborer un état des lieux détaillant les besoins de réglementation.

- ▶ **Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Développement à plus long terme de l'accès aux prestations du service postal universel» (en exécution du po. CTT-N 19.3532). \***

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport le 31 mars 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision partielle de la loi sur l'organisation de la poste (LOP). \***

Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi sur l'organisation de la Poste le 30 juin 2021.

**Objectif 6 La Suisse défend une politique environnementale efficace sur les plans national et international et apporte sa contribution à la protection du climat et au maintien de la biodiversité**

*Partiellement atteint*

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la LPE (application de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes). \***

Le Conseil fédéral n'a pas pu adopter le message concernant la modification de la LPE (application de la Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes) lors de l'année sous revue, car les travaux liés au contre-projet indirect à l'initiative populaire fédérale «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)» doivent être pris en considération.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la loi sur le génie génétique (LGG). \***

Le Conseil fédéral a adopté le message concernant la modification de la LGG le 30 juin 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative aux dispositions d'exécution de la loi sur le CO<sub>2</sub> révisée entièrement et édicté lesdites dispositions. \***

Le Conseil fédéral a ouvert, le 14 avril 2021, la procédure de consultation relative aux dispositions d'exécution de la loi sur le CO<sub>2</sub> entièrement révisée. Il n'a pas promulgué les dispositions d'exécution, car la loi sur le CO<sub>2</sub> entièrement révisée a été refusée par le peuple le 13 juin 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation en vue de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (novembre 2021). \***

Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation en vue de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques le 11 août 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation en vue de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (vraisemblablement automne 2021). \***

Le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociation en vue de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique le 24 septembre 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté la Stratégie pour le développement durable 2030 et le plan d'action correspondant. \***

Le Conseil fédéral a adopté le 23 juin 2021 la Stratégie pour le développement durable 2030 et le plan d'action pour les années 2021–2023.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté les messages «Séquestration du carbone par le sol» (en exécution du po. Bourgeois 19.3639), «Rapport de base sur la sécurité de l'approvisionnement en eau et sur la gestion de l'eau» (en exécution du po. Rieder 18.3610), «Encourager la durabilité par des prescriptions de placement adaptées à la réalité actuelle» (en exécution du po. CEATE-E 19.3950), «Compatibilité des flux financiers avec les objectifs sur le climat et renforcement de leur transparence dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris» (en exécution du po. CEATE-E 19.3966), «Contribution des transports à la protection du climat» (en exécution du po. CEATE-E 19.3949) et «Impact des voitures de tourisme sur l'environnement. Enquêtes modernes et prospectives» (en exécution du po. Grossen 19.3374). \***

Le Conseil fédéral a adopté le rapport «Compatibilité des flux financiers avec les objectifs sur le climat et renforcement de leur transparence dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris» (en exécution du po. CEATE-E 19.3966) le 17 novembre 2021. Il n'a pas pu adopter le rapport «Encourager la durabilité par des prescriptions de placement adaptées à la réalité actuelle» (en exécution du po. CEATE-E 19.3950), car ce dernier fait partie d'un projet de recherche encore inachevé. Les rapports «Séquestration du carbone par le sol» (en exécution du po. Bourgeois 19.3639), «Rapport de base sur la sécurité de l'approvisionnement en eau et sur la gestion de l'eau» (en exécution du po. Rieder 18.3610) et le rapport «Impact des voitures de tourisme sur l'environnement. Enquêtes modernes et prospectives» (en exécution du po. Grossen 19.3374) n'ont pas encore été achevés, car ils demandent de longs travaux de base. Le rapport «Contribution des transports à la protection du climat» (en exécution du po. CEATE-E 19.3949) n'a pas encore été adopté. Le postulat exige un rapport basé sur les mesures qui étaient prévues dans la révision totale de la loi sur le CO<sub>2</sub>. Or le contexte a changé, cette loi ayant été refusée par le peuple le 13 juin 2021.

- ▶ **Le Conseil fédéral a pris acte du premier rapport environnemental de l'administration fédérale faisant état de la mise en œuvre du train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale.**

Le Conseil fédéral a pris acte, le 13 octobre 2021, du premier rapport environnemental de l'administration fédérale faisant état de la mise en œuvre du train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale.

- ▶ **Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'initiative populaire «Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)» ainsi que le message concernant l'initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (initiative biodiversité)». \***

Le Conseil fédéral a adopté le message concernant l'initiative populaire «Pour un climat sain (initiative pour les glaciers)» le 11 août 2021. Il n'a pas encore adopté le message concernant l'initiative populaire «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité), car il a décidé d'y opposer un contre-projet indirect et a mené une consultation à ce propos.